



Nations Unies

FCCC/CP/2025/2–FCCC/PA/CMA/2025/3



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr. générale
3 juin 2025
Français
Original : anglais

Conférence des Parties
Trentième session
Belém, 10-21 novembre 2025

**Conférence des Parties agissant comme
réunion des Parties à l'Accord de Paris**
Septième session
Belém, 10-21 novembre 2025

**Troisièmes communications biennales soumises
en application du paragraphe 5 de l'article 9
de l'Accord de Paris**

Rapport de compilation-synthèse du secrétariat

Résumé

La présente compilation-synthèse des informations fournies par les Parties dans les troisièmes communications biennales soumises en application du paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris a été établie pour être examinée par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et par la Conférence des Parties, et pour étayer le bilan mondial.



Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes	4
I. Introduction	5
A. Mandat	5
B. Communications biennales reçues	5
C. Objet du présent rapport	6
II. Vue d'ensemble	7
III. Synthèse	8
A. Montants prévus du financement public de l'action climatique	8
B. Programmes, canaux et instruments	12
C. Politiques et priorités	13
D. Objectifs et types d'appui	13
E. Critères d'évaluation des propositions de projets	14
F. Octroi de ressources financières nouvelles et additionnelles	15
G. Situations nationales et obstacles à la communication d'informations <i>ex ante</i> sur le financement de l'action climatique	15
H. Méthodes et hypothèses utilisées pour établir les prévisions	16
I. Difficultés, obstacles et enseignements tirés de l'expérience	17
J. Parvenir à un équilibre entre financement de l'adaptation et financement de l'atténuation .	18
K. Mobiliser des ressources additionnelles auprès d'un large éventail de sources	18
L. Répondre aux besoins et priorités des pays en développement	20
M. Aider les pays en développement à atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris, notamment en s'efforçant de rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faibles émissions et résilient face aux changements climatiques	21
N. Prendre en compte les considérations liées aux changements climatiques, y compris la résilience, dans l'aide au développement	22
O. Comment l'appui aux pays en développement peut contribuer au renforcement de leurs capacités	23
 Annexes	
I. Montants prévus du financement public de l'action climatique à destination des pays en développement, tels qu'annoncés dans les troisièmes communications biennales	25
II. Critères utilisés par les bailleurs de fonds pour évaluer les propositions de projet, tels que décrits dans les troisièmes communications biennales	35
III. Mobilisation et octroi de fonds destinés à l'action climatique : obstacles et enseignements tirés de l'expérience tels que décrits dans les troisièmes communications biennales	36
IV. Institutions publiques soutenant la mobilisation de fonds destinés à l'action climatique, telles que mentionnées dans les troisièmes communications biennales, et exemples de leurs activités	38
V. Exemples de programmes et d'initiatives visant à aider les pays en développement à accroître le financement privé de l'action climatique, tels que mentionnés dans les troisièmes communications biennales	39

VI.	Programmes et initiatives visant à rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faibles émissions et résilient face aux changements climatiques, tels que mentionnés dans les troisièmes communications biennales.....	42
-----	---	----

Abréviations et acronymes

CB*	communication biennale
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
CAD	Comité d'aide au développement
UE	Union européenne
FVC	Fonds vert pour le climat
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
PMA	pays les moins avancés
PNA	plan national d'adaptation
CDN	contribution déterminée au niveau national
APD	aide publique au développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
REDD+	Réduction des émissions dues au déboisement ; réduction des émissions dues à la dégradation des forêts ; conservation des stocks de carbone forestiers ; gestion durable des forêts ; renforcement des stocks de carbone forestiers (décision 1/CP.16 , par. 70)
ODD	objectifs de développement durable
PEID	petits États insulaires en développement

* Acronyme utilisé uniquement dans la figure 2.

I. Introduction

A. Mandat

1. Mesurant l'importance que revêtaient la prévisibilité et la clarté des informations relatives à l'appui financier apporté à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, la CMA, à sa première session, a prié les pays développés Parties de soumettre leurs communications biennales visées au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris à compter de 2020, y compris les informations énumérées dans l'annexe de la décision 12/CMA.1. Elle a invité les autres Parties qui fournissaient des ressources à communiquer ces informations tous les deux ans, à titre volontaire. Elle a également demandé au secrétariat d'établir, à compter de 2021, des compilations-synthèses des informations figurant dans les communications biennales, et a invité la COP à les examiner¹.

2. À sa cinquième session, la CMA a invité les Parties à prendre en compte les domaines ci-après dans l'élaboration des communications biennales attendues au plus tard le 31 décembre 2024², selon qu'il convenait :

- a) Informations sur l'état d'avancement des objectifs de financement de l'action climatique annoncés dans les précédentes communications biennales ;
- b) Informations sur les défis et les limites de la communication d'informations *ex ante*, en particulier en ce qui concerne les exigences budgétaires et législatives relatives à l'allocation et à l'approbation des décaissements de fonds publics destinés à l'action climatique ;
- c) Informations démontrant comment les informations *ex ante* répondent aux besoins des pays en développement Parties en matière de mise en œuvre, tels qu'exprimés dans leurs CDN, leurs communications relatives à l'adaptation et d'autres plans nationaux ;
- d) Informations sur les efforts déployés pour trouver un équilibre entre le financement de l'atténuation et celui de l'adaptation ;
- e) Informations démontrant comment chacune de leurs communications biennales a été améliorée par rapport à la précédente, y compris la manière dont les domaines d'amélioration définis dans des décisions pertinentes ont été traités ;
- f) Informations plus détaillées sur les stratégies visant à accroître les fonds alloués au financement de l'action climatique, notamment au moyen d'interventions publiques³.

B. Communications biennales reçues

3. L'Australie, le Canada, la Hongrie et la Commission européenne (agissant au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres), les États-Unis d'Amérique, l'Islande, le Japon, Monaco, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suisse ont soumis leurs troisièmes communications biennales⁴.

4. La communication de la Hongrie et de la Commission européenne, soumise au nom de l'UE et de ses États membres, contient des contributions de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, des Pays-Bas (Royaume du), de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède et de la Tchéquie, ainsi que de la Commission européenne. Par conséquent, le secrétariat examine dans le présent rapport les informations soumises par 37 Parties⁵, contre 35 dans la version révisée

¹ Décision 12/CMA.1, par. 1, 4, 5, 7 et 12.

² Décision 13/CMA.5, par. 5.

³ Décision 13/CMA.5, par. 16.

⁴ Disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/Art.9.5-biennial-communications>.

⁵ Dans le présent rapport, le terme « Parties » désigne les Parties qui ont soumis leur troisième

du rapport de compilation-synthèse des deuxièmes communications biennales⁶. Parmi ces 37 Parties, quatre, à savoir la Croatie, l'Estonie, la Lettonie et la Pologne, ont fait savoir qu'elles soumettaient leurs communications biennales à titre volontaire.

C. Objet du présent rapport

5. Dans le présent rapport, le secrétariat a compilé et synthétisé les informations fournies dans les troisièmes communications biennales soumises pour être examinées par la CMA à sa septième session et par la COP à sa trentième session, et pour étayer le bilan mondial⁷. On trouvera dans la section II une vue d'ensemble des informations quantitatives et qualitatives à caractère indicatif ayant trait aux paragraphes 1 et 3 de l'article 9 de l'Accord de Paris, notamment des informations visées dans l'annexe de la décision [12/CMA.1](#), et dans la section III, une synthèse de ces informations.

6. Le secrétariat a établi le présent rapport en tenant compte, dans la mesure du possible, des vues des participants au deuxième atelier de session biennal sur les informations à communiquer conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris⁸, qui avaient relevé des points à améliorer dans les rapports de compilation-synthèse suivants. Le tableau 1 donne une vue d'ensemble des mesures prises pour donner suite aux observations des participants.

Tableau 1

Vue d'ensemble des points à améliorer dans les rapports de compilation-synthèse des communications biennales

<i>Point à améliorer</i>	<i>Suite donnée</i>
Établir une distinction entre les Parties tenues de soumettre des communications biennales et celles qui communiquent des informations à titre volontaire	Des informations à ce sujet figurent au paragraphe 4 ci-dessus
Établir une distinction entre intention et engagement dans l'examen des projections de financement de l'action climatique	Il n'a pas été possible d'établir une telle distinction faute d'informations suffisantes dans les communications biennales
Mettre en évidence les améliorations apportées aux informations fournies dans les communications biennales	Des informations à ce sujet figurent dans les sections II et III ci-dessous
Décrire plus en détail les obstacles rencontrés par les Parties dans la communication de renseignements ex ante, ainsi que les enseignements tirés de leur expérience, afin que ces questions puissent être examinées dans le cadre du processus multilatéral, par exemple à l'occasion de réunions politiques de haut niveau	Des informations à ce sujet figurent dans la section III.I ci-dessous et à l'annexe III
Donner, dans un tableau récapitulatif, en utilisant une devise unique, les montants prévus du financement public de l'action climatique à destination des pays en développement	Les chiffres sont donnés en dollars des États-Unis à l'annexe I

communication biennale ou ont fourni des informations dans le cadre de la soumission d'une troisième communication biennale, ainsi que la Commission européenne.

⁶ [FCCC/PA/CMA/2023/2/Rev.1](#).

⁷ Conformément à la décision [12/CMA.1](#), par. 7 et 12.

⁸ Voir <https://unfccc.int/documents/631629>, par. 50.

II. Vue d'ensemble

7. Sur les 37 Parties, toutes ont communiqué des informations quantitatives sur leur appui financier, 31 ont présenté à la fois des informations *ex ante* et des informations *ex post*, et 6 n'ont présenté que des informations *ex post*. En outre, 33 ont fourni des informations agrégées, et 4 des informations ventilées par projet, programme ou fonds.

8. Neuf Parties ont souligné leur engagement à contribuer à la réalisation de l'objectif que se sont fixé les pays développés Parties de dégager ensemble 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 et jusqu'en 2025, et deux ont déclaré avoir contribué à leur juste part à cet objectif. Six ont mentionné l'adoption de la décision [1/CMA.6](#) sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique et fait part de leur intention de contribuer à la mobilisation de ressources financières dans le cadre de cet objectif, et trois ont affirmé être en train de déterminer le montant de leurs contributions.

9. Au total, 13 Parties ont communiqué des informations sur les efforts déployés pour répondre à la demande insistante qui leur avait été faite de doubler, au minimum, leur contribution collective au financement de l'action climatique des pays en développement Parties pour l'adaptation d'ici à 2025, par rapport aux niveaux de 2019, l'idée étant que la fourniture de ressources financières accrues permette de parvenir à **un équilibre entre atténuation et adaptation**, conformément au paragraphe 4 de l'article 9 de l'Accord de Paris⁹. Conscientes de la nécessité d'apporter un appui financier à l'adaptation, 3 Parties ont souligné leur engagement à tripler, au minimum, leurs contributions au financement de l'adaptation, 19 ont mis en évidence les efforts faits pour parvenir à un équilibre entre atténuation et adaptation dans l'octroi de l'aide, dont 4 ont confirmé que l'équilibre était presque atteint, et 4 ont déclaré avoir alloué plus de 50 % de leur aide bilatérale en équivalent-don à l'adaptation.

10. Au total, 29 Parties ont donné des informations dans les domaines visés au paragraphe 2 ci-dessus, et 10 ont communiqué sur l'état d'avancement de leurs objectifs de financement de l'action climatique. Le tableau 2 donne une vue d'ensemble des types d'informations fournies dans les troisièmes communications biennales.

Tableau 2

Vue d'ensemble des types d'informations fournies dans les troisièmes communications biennales

Type d'information	Nombre de Parties
Troisième communication biennale, avec informations quantitatives sur les ressources octroyées ou à octroyer	37
Informations <i>ex ante</i> et <i>ex post</i>	31
Informations <i>ex post</i> seulement	6
Informations agrégées sur les ressources octroyées ou à octroyer	33
Informations sur les ressources octroyées ou à octroyer par fonds	4
Informations sur le financement de l'action climatique par thème	14
Adaptation	14
Atténuation	6
Informations sur les contributions versées	22
Au Fonds pour l'adaptation	7
Au Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices	11
Au FVC	21
Au FEM	13
Au Fonds pour les pays les moins avancés	7
Au Fonds spécial pour les changements climatiques	5

⁹ Voir décision [1/CMA.3](#), par. 18.

Type d'information	Nombre de Parties
Informations sur l'horizon temporel des objectifs de financement de l'action climatique (octroi et mobilisation) (informations ex ante seulement)	27
Objectifs annuels	19
Objectifs cumulatifs	8
Informations sur l'évolution des engagements par rapport aux deuxièmes communications biennales (informations ex ante seulement)	
Prévisions de financement stables	17
Prévisions de financement revues à la hausse	7
Prévisions de financement revues à la baisse	2
Informations sur l'état d'avancement des engagements de financement de l'action climatique	10
Chiffres annuels	3
Chiffres cumulatifs	7
Informations sur l'objectif des 100 milliards de dollars des États-Unis	9
Informations sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique	6
Informations sur les efforts faits pour doubler, au minimum, la contribution collective au financement de l'adaptation d'ici à 2025, par rapport aux niveaux de 2019	13
Informations sur les domaines visés au paragraphe 16 de la décision 13/CMA.5	29

III. Synthèse

A. Montants prévus du financement public de l'action climatique

11. Les 37 Parties ont présenté des informations sur les ressources qu'elles avaient octroyées (*ex post*) ou prévoyaient d'octroyer (*ex ante*) aux pays en développement (voir annexe I). Au total, 31 ont présenté à la fois des informations *ex ante* et des informations *ex post*, et 6 n'ont présenté que des informations *ex post*.

12. Au total, 14 Parties ont donné des informations quantitatives sur leurs prévisions de financement par domaine thématique. Sur ces 14 Parties, toutes ont communiqué sur leur appui financier à l'adaptation, et 6 ont également communiqué sur leur appui à l'atténuation.

13. Au total, 33 Parties ont fourni des informations agrégées sur leurs prévisions de financement de l'action climatique, et 4 des informations ventilées par projet, programme ou fonds seulement.

14. Certaines¹⁰ Parties ont fourni des informations sur les canaux via lesquels le financement public prévu était acheminé, comme dans les premières¹¹ et deuxièmes communications biennales. Elles ont notamment été 21 à faire état de nouvelles contributions au FVC à la suite de la conclusion de la deuxième opération de reconstitution de ses ressources (voir tableau I.2), contre 18 dans les deuxièmes communications biennales et 21 dans les premières. Comme suite à l'établissement du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices, 11 Parties ont mentionné avoir contribué financièrement à son lancement. Quant aux autres fonds, 13 Parties ont fourni des informations sur leurs contributions financières au FEM (contre 18 dans les deuxièmes communications biennales et 10 dans les premières), 7 Parties ont fourni des informations sur leurs contributions financières au Fonds pour l'adaptation (contre 7 dans les deuxièmes communications

¹⁰ Les qualificatifs ci-après sont utilisés dans le présent rapport : « toutes » = l'ensemble des 37 Parties ; « la plupart » = 29 à 36 Parties ; « de nombreuses » = 16 à 28 Parties ; « certaines » = 4 à 15 Parties ; « quelques » = 1 à 3 Parties.

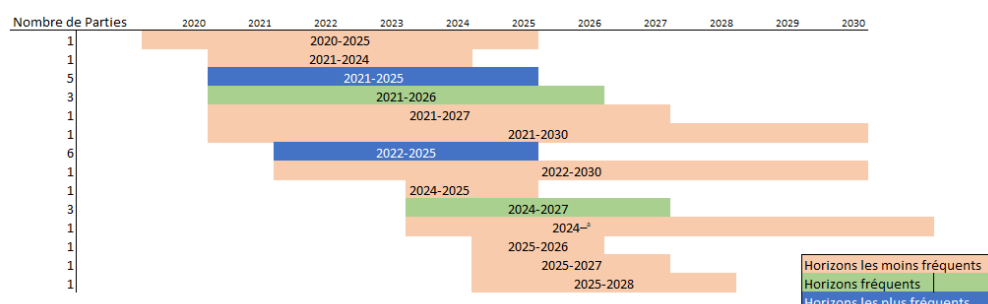
¹¹ Voir [FCCC/PA/CMA/2021/3](#).

biennales et 6 dans les premières), 7 Parties ont fourni des informations sur leurs contributions financières au Fonds pour les pays les moins avancés (contre 7 dans les deuxièmes communications biennales et 5 dans les premières) et 5 Parties ont fourni des informations sur leurs contributions financières au Fonds spécial pour les changements climatiques.

15. Au total, 27 Parties ont communiqué des informations sur l'horizon temporel de leurs prévisions de financement de l'action climatique. Cet horizon s'étend jusqu'en 2025 pour 13 Parties, jusqu'en 2026 pour 4 Parties et jusqu'en 2027 pour 5 Parties. Trois Parties ont un horizon plus prospectif (2028 ou 2030), une Partie a donné des informations sur une période qui avait pris fin en 2024 et une Partie a un calendrier à durée indéterminée (voir fig. 1).

Figure 1

Vue d'ensemble des horizons temporels des prévisions de financement présentées dans les troisièmes communications biennales



^a Engagement annuel à durée indéterminée.

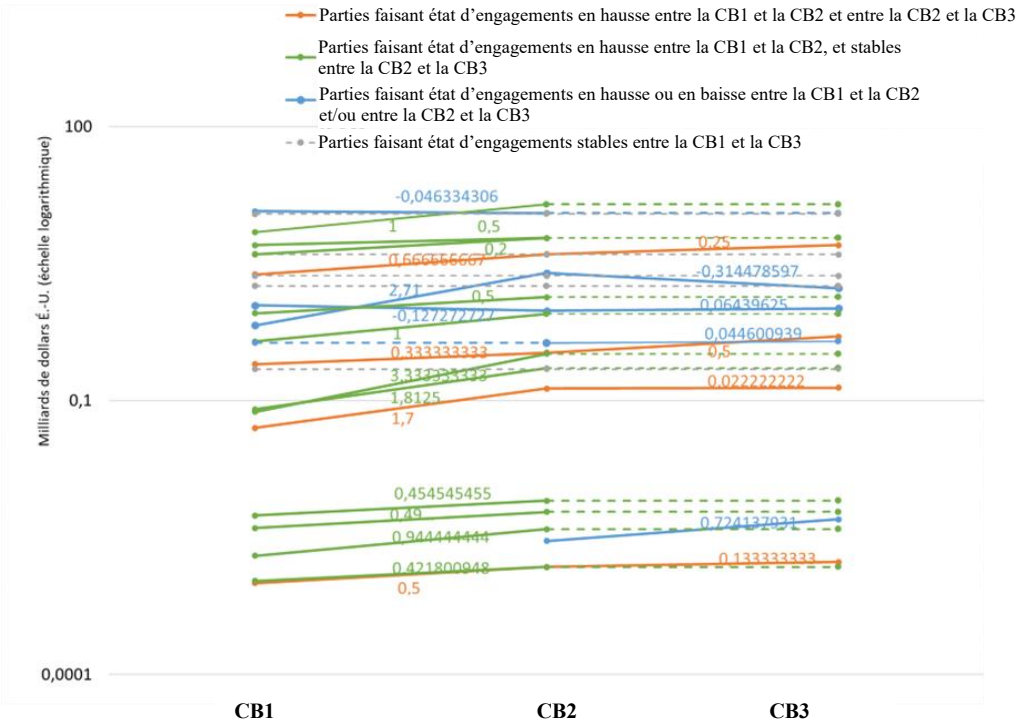
16. Sur les 27 Parties qui ont précisé l'horizon temporel de leurs prévisions de financement, 19 ont déclaré que leur financement était octroyé annuellement, dont 10 ont donné l'année d'échéance de leurs objectifs financiers et 9 ont donné une période (2021-2025, par exemple). Huit Parties ont présenté leurs prévisions de financement sous la forme de chiffres cumulatifs.

17. L'analyse des prévisions de financement de l'action climatique sur une base annuelle¹² a révélé que sept Parties avaient revu leurs prévisions à la hausse par rapport aux chiffres donnés dans leurs deuxièmes communications biennales (augmentation de 1 à 25 % pour cinq Parties, de 26 à 50 % pour une Partie et de 76 à 100 % pour une Partie). Deux Parties ont fait état d'un recul de leur soutien financier (de l'ordre de 51 à 75 % pour l'une et de 76 à 100 % pour l'autre). Les engagements de 17 Parties restent les mêmes, car la période sur laquelle portent leurs troisièmes communications biennales, qui se termine entre 2025 et 2030, est toujours la même que celle de leurs premières ou deuxièmes communications biennales.

18. Établie à partir des prévisions de financement annualisées des premières, deuxièmes et troisièmes communications biennales, la figure 2 montre les tendances générales des prévisions de 24 Parties, ainsi que l'ampleur de chaque évolution (en pourcentage). La plupart des Parties avaient communiqué des prévisions de financement plus élevées dans leur deuxième communication que dans la première, et six avaient même revu leurs prévisions à la hausse de 100 % ou plus. Si les prévisions de quatre Parties ont augmenté entre leurs deuxième et troisième communications, celles de 11 autres ont augmenté entre les première et deuxième communications, puis sont restées stables entre les deuxième et troisième, car la période sur laquelle elles portaient prenait fin en 2024 ou plus tard. Cinq Parties ont fait état à la fois de hausses et de baisses de leurs prévisions, et les prévisions de cinq autres Parties sont restées stables dans les deuxième et troisième communications par rapport à la première.

¹² Aux fins de cette analyse, les données des Parties qui avaient communiqué des chiffres cumulatifs ont été annualisées, de sorte que l'évolution générale des prévisions dans le temps puisse être examinée. Cela ne préjuge en rien du rythme réel de décaissement des fonds (régulier sur l'ensemble de la période ou progressif).

Figure 2
Évolution des prévisions de financement entre les premières, deuxièmes
et troisièmes communications biennales



Note : Les lignes en pointillé correspondent à des engagements stables.

19. Dix Parties ont donné des informations sur l'état d'avancement des objectifs de financement annoncés dans leurs précédentes communications biennales, et se sont dites confiantes dans leur capacité à atteindre ces objectifs d'ici à la fin du délai qu'elles s'étaient fixé. Sur ces 10 Parties, sept ont fourni des informations sur leurs objectifs annuels d'ici à une année d'échéance, et trois sur leurs objectifs annuels pour une période donnée (voir fig. 3). Trois Parties ont communiqué des informations sur les progrès accomplis dans la réalisation d'un objectif cumulatif (voir fig. 4).

Figure 3

Vue d'ensemble des informations présentées dans les troisièmes communications biennales sur l'état d'avancement des objectifs de financement annoncés dans les précédentes communications biennales : objectifs annuels, d'ici à une année d'échéance et pour une période donnée

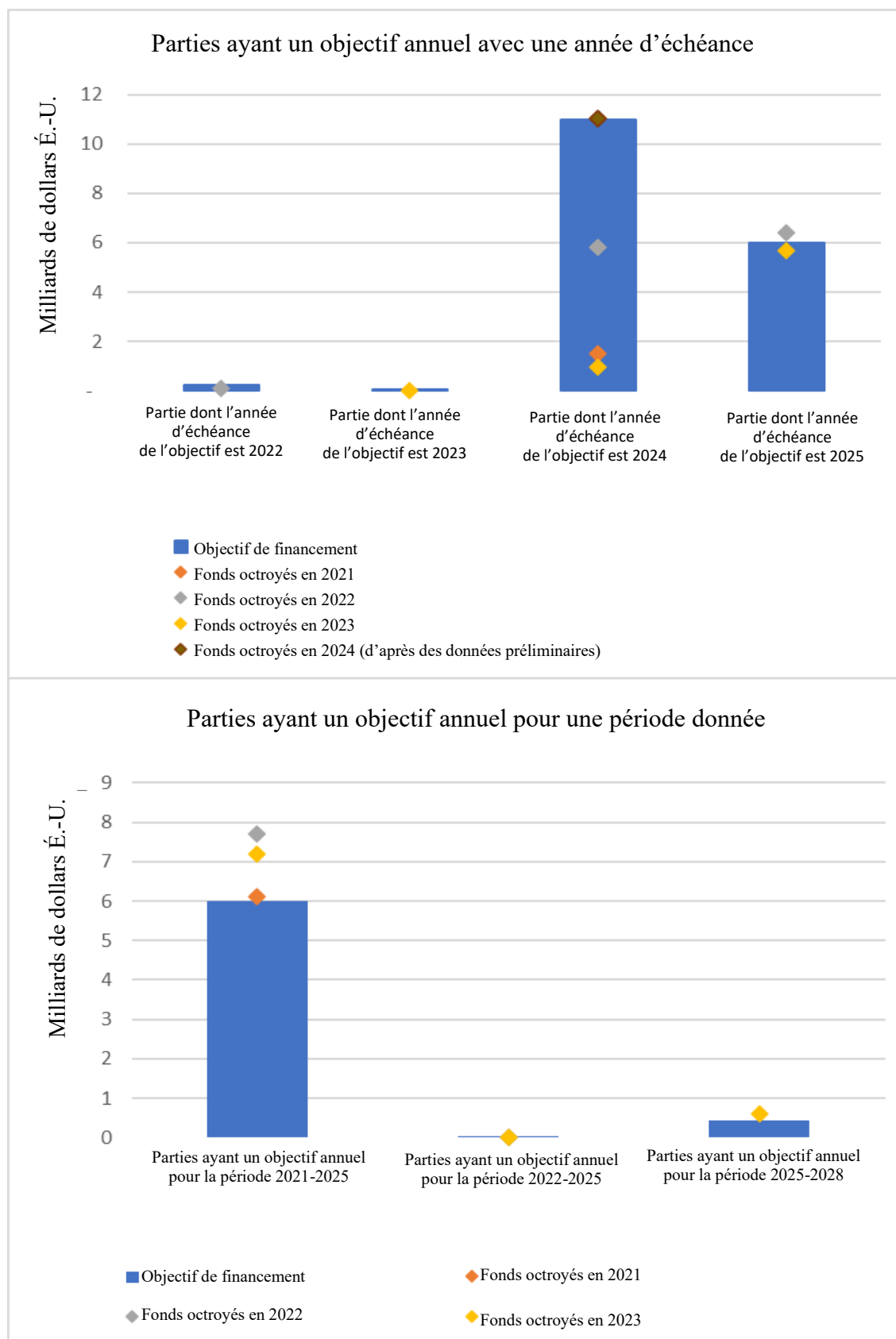
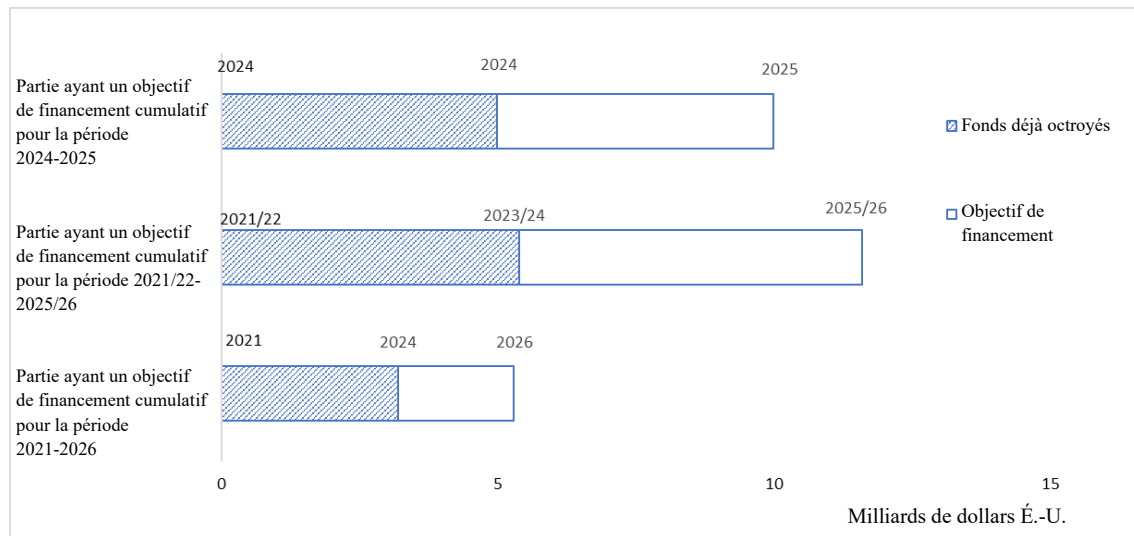


Figure 4

Vue d'ensemble des informations présentées dans les troisièmes communications biennales sur l'état d'avancement des objectifs de financement annoncés dans les précédentes communications biennales : objectifs cumulatifs



B. Programmes, canaux et instruments

20. De nombreuses Parties ont donné des informations sur leurs programmes de financement l'action climatique, décrivant de manière plus ou moins détaillée leurs objectifs de financement par canal, par source et par instrument. Une Partie a fourni ces informations sous forme de tableau.

21. De nombreuses Parties ont déclaré que leur aide financière bilatérale était fournie aux pays en développement par l'intermédiaire d'organismes de coopération pour le développement et de fonds bilatéraux pour le climat dans le cadre de programmes de pays. Certaines ont expliqué comment ces programmes étaient élaborés en collaboration avec les autorités nationales et les partenaires d'exécution locaux.

22. De nombreuses Parties ont fait état de contributions à des banques multilatérales de développement et à des fonds multilatéraux pour le climat, en particulier au Fonds pour l'adaptation, au FVC, au FEM et au Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices. L'Irlande, par exemple, a fait savoir qu'elle finançait l'action climatique de plusieurs manières, notamment bilatéralement, par l'intermédiaire de missions à l'étranger et d'organisations de la société civile, mais aussi via des banques multilatérales de développement, des organismes des Nations Unies, des fonds multilatéraux pour le climat et l'environnement, ainsi que l'UE.

23. De nombreuses parties ont communiqué des informations sur leurs instruments financiers. Les dons restaient un instrument de premier plan pour beaucoup, en particulier lorsqu'il s'agissait de financer des mesures d'adaptation, des activités de renforcement des capacités, des projets de renforcement institutionnel, des activités de préparation à des projets et des programmes d'appui aux PMA et aux PEID. Ainsi, dans le cadre de l'engagement pris par le Canada de mobiliser 5,3 milliards de dollars canadiens sur la période 2021-2026, le pays avait multiplié par deux le montant des ressources octroyées sous la forme de dons, lesquels représentaient aujourd'hui 40 % du financement. Certaines Parties ont fait savoir qu'elles utilisaient des instruments tels que des prêts concessionnels, des mécanismes d'assurance contre les risques politiques et réglementaires, des opérations de financement par actions (actions ordinaires, notamment) et des garanties partielles afin de réduire les risques courus par les investisseurs et d'accroître ainsi les flux de financement de l'action climatique. La Finlande, le Japon et le Royaume-Uni ont mentionné divers instruments utilisés, parmi lesquels des dons et des prêts concessionnels, tandis que la Suisse a déclaré s'efforcer d'accroître la mobilisation de capitaux privés au moyen de prises de participations publiques, de garanties, de paiements liés aux résultats et de partenariats public-privé. Le Luxembourg

a fait part de son intention de diversifier son utilisation de différents instruments, dont des prêts concessionnels, des participations au premier risque et des garanties. Le Portugal a rapporté avoir signé, avec Cabo Verde et Sao Tomé-et-Principe, des accords de conversion de dettes souveraines en investissements en faveur du climat et de la nature.

C. Politiques et priorités

24. Certaines Parties ont souligné leur engagement à intégrer les enjeux climatiques dans leurs politiques destinées à contribuer à la réalisation des objectifs nationaux et internationaux, notamment des objectifs de l'Accord de Paris et des ODD.

25. De nombreuses Parties ont précisé les principaux bénéficiaires de leurs activités de financement de l'action climatique. Le Canada, le Danemark et la Norvège se concentraient par exemple sur les pays d'Afrique. L'Italie a dressé une liste de pays prioritaires, situés en Afrique, en Asie, dans les Balkans, dans les Caraïbes, au Moyen-Orient et en Amérique latine, et a précisé, à titre indicatif, la répartition de son aide financière entre ces régions en 2024-2025. Le Japon a déclaré soutenir activement l'action climatique des PEID d'Asie et du Pacifique. La Lituanie et la Pologne, pour leur part, donnaient la priorité aux pays du Partenariat oriental dans le cadre de leur aide bilatérale. La Norvège a fait savoir que les pays d'Afrique subsaharienne demeureraient parmi les principaux bénéficiaires de son soutien à des projets d'énergie renouvelable, et la Suisse a fourni une liste complète des pays bénéficiaires de ses projets de coopération et de développement.

26. Certaines Parties ont déclaré accorder la priorité aux PMA et aux PEID. L'Australie, par exemple, a indiqué allouer la plus grande part de son financement de l'action climatique aux PEID du Pacifique et participer au financement d'initiatives telles que le Partenariat du Pacifique pour le financement des infrastructures climatiques. Le Danemark prêtait assistance aux PMA et aux PEID en alimentant des fonds spécialement créés pour soutenir l'action climatique dans ces pays. L'Irlande apportait un appui financier aux PMA et aux PEID sous la forme de dons. La Nouvelle-Zélande réservait aux PEID du Pacifique au moins 50 % des ressources qu'elle prévoyait de consacrer au financement de l'action climatique sur la période 2022-2025. La Suisse s'efforçait d'allouer une large part de son financement de l'adaptation aux PEID. Les États-Unis privilégiaient l'octroi de prêts concessionnels aux PMA et aux PEID.

D. Objectifs et types d'appui

27. La plupart des Parties ont donné des informations sur les efforts déployés pour aider les pays en développement à mettre en œuvre leurs CDN et atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Les activités soutenues pouvaient avoir trait à l'adaptation ou à l'atténuation, ou encore être de nature transversale, et de nombreuses Parties ont déclaré apporter un appui financier et technique à l'élaboration et l'exécution de projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.

28. Quelques Parties ont déclaré promouvoir le Partenariat pour une transition énergétique juste, et certaines ont communiqué des renseignements sur leur appui à la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts, ainsi qu'à la conservation des puits de carbone naturels, qui consistait à soutenir des mesures de remise en état des forêts, de protection de la biodiversité ou de promotion d'une utilisation durable des terres, ou encore l'application de cadres et programmes REDD+.

29. De nombreuses Parties ont souligné qu'il importait d'améliorer la résilience des pays en développement face aux effets des changements climatiques. Certaines Parties ont appelé l'attention sur leur appui à la planification de l'adaptation dans les pays en développement, notamment à l'élaboration et à l'exécution des PNA, et certaines ont déclaré soutenir des initiatives liées à des aspects précis de l'adaptation, tels que la réduction des risques de catastrophe, l'eau et l'assainissement, l'agriculture intelligente face au climat et l'adaptation écosystémique (voir aussi la section III.J ci-dessous). De nombreuses Parties finançaient des activités transversales aux retombées positives dans des domaines tels que la biodiversité, les solutions fondées sur la nature et l'égalité des sexes.

30. Certaines Parties ont souligné avoir soutenu le nouveau Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices en contribuant financièrement à son lancement et en siégeant au sein de son conseil d'administration.

31. De nombreuses Parties ont déclaré que le transfert de technologies faisait partie intégrante de leur appui à l'action climatique, en particulier dans des domaines tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Il s'agissait non seulement des technologies matérielles nécessaires à la mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation, mais aussi de technologies immatérielles (renforcement des capacités, réseaux d'informations, formation, etc.). Certaines Parties ont mentionné des initiatives et programmes destinés à promouvoir, à faciliter et à financer le transfert de technologies respectueuses du climat aux pays en développement, notamment par l'intermédiaire du Centre-Réseau des technologies climatiques.

32. Il a été souligné que le renforcement des capacités aux niveaux individuel, organisationnel et systématique était une composante indispensable de l'appui financier apporté aux pays en développement pour les aider à combattre les changements climatiques (voir aussi la section III.O ci-dessous).

E. Critères d'évaluation des propositions de projets

33. Les Parties ont présenté les critères couramment utilisés par les bailleurs de fonds pour évaluer les propositions de projets en lien avec l'action climatique (voir l'annexe II), qui étaient définis en consultation avec les pays bénéficiaires et les partenaires dans le cas de canaux bilatéraux, et alignés sur les critères d'évaluation établis par les institutions multilatérales dans le cas de canaux multilatéraux.

34. De nombreuses Parties ont souligné qu'il importait d'aligner le soutien sur les priorités nationales des pays bénéficiaires et sur leurs cadres stratégiques de lutte contre les changements climatiques, et de veiller à ce que ce soutien soit en phase avec les CDN, les PNA, les stratégies à long terme de développement à faible taux d'émission et la législation relative aux changements climatiques et au développement.

35. Certaines Parties ont évoqué l'importance des efforts faits, notamment, pour évaluer la fiabilité et les compétences des partenaires d'exécution, garantir l'efficacité de la structure de gouvernance des projets, établir des mécanismes de suivi et de remontée de l'information, et assurer l'application du principe de responsabilité. La Belgique, le Canada et le Luxembourg ont par exemple déclaré tenir compte des résultats et de la réputation des fonds et des structures de gouvernance des institutions multilatérales dans leur évaluation des propositions de projets soumises par des Parties ou des partenaires d'exécution en vue de l'obtention d'une aide financière.

36. De nombreuses Parties jugent favorablement les projets porteurs d'innovation et de transformation, ainsi que les projets susceptibles d'être transposés à plus large échelle ou reproduits dans d'autres contextes. En outre, certaines Parties prennent en considération des questions transversales comme la protection des droits de l'homme, l'égalité des sexes, les enjeux environnementaux et sociaux, ainsi que les potentielles retombées positives des projets, notamment sur la sécurité alimentaire, la santé et la biodiversité. Le Luxembourg, par exemple, prête une attention particulière à la prise en compte des questions de genre non seulement dans les propositions de projets, mais aussi au sein des organisations à l'origine des demandes de subventions. Quelques Parties évaluent également l'alignement des propositions de projets sur leurs propres politiques ou priorités. Le Canada, par exemple, exige que les projets contribuent à au moins deux des objectifs de sa politique de financement de l'action climatique, tandis que la Finlande est particulièrement intéressée par les projets portant sur des secteurs dans lesquels elle a des compétences particulières.

F. Octroi de ressources financières nouvelles et additionnelles

37. Certaines Parties considèrent les ressources financières qu'elles engagent ou décaissent comme « nouvelles ou additionnelles » si ces ressources sont nouvelles ou additionnelles par rapport aux engagements ou décaissements précédemment déclarés. Dans le cas de cycles budgétaires annuels, par exemple, des ressources financières sont considérées comme nouvelles ou additionnelles si elles n'étaient pas inscrites dans les budgets approuvés les années précédentes.

38. Certaines Parties considèrent comme nouveaux et additionnels les engagements pris après la signature d'un certain accord ou après une année de référence. Par exemple, le Canada part du principe que ses engagements sont nouveaux et additionnels dès lors que ceux-ci dépassent le montant prévu avant la signature de l'Accord de Copenhague (2009). La Nouvelle-Zélande, pour sa part, estime que, sur son engagement de 1,3 milliard de dollars néo-zélandais pour la période 2022-2025, 800 millions correspondent à des ressources nouvelles et additionnelles, car le budget de l'action climatique déjà approuvé s'élève à 500 millions de dollars néo-zélandais.

39. Certaines Parties considèrent qu'une augmentation progressive du financement de l'action climatique au fil des années signifie que des ressources nouvelles et additionnelles sont octroyées. L'Autriche, par exemple, estime qu'elle consacre des ressources nouvelles et additionnelles à l'action climatique parce qu'elle a graduellement revu à la hausse son aide financière depuis l'entrée en vigueur de la Convention et du Protocole de Kyoto, puis de l'Accord de Paris, en soutenant de nouveaux programmes et projets, dont certains dans de nouveaux domaines, complétant ou renforçant ses initiatives existantes.

40. Certaines Parties prennent également en compte l'APD pour déterminer la mesure dans laquelle les ressources financières qu'elles octroient sont nouvelles et additionnelles. Le Luxembourg et la Suède, par exemple, considèrent que leur aide financière est nouvelle et additionnelle dès lors que celle-ci vient s'ajouter à leurs engagements d'APD ou les dépasse. L'Italie part du principe que l'ensemble de ses contributions au financement de l'action climatique sont nouvelles et additionnelles, déclarant que ces contributions consistent en des ressources nouvellement engagées ou décaissées chaque année, qui proviennent de sources diverses et ne sont pas prélevées sur des allocations budgétaires existantes.

41. Certaines Parties, bien que déterminées à accroître leur financement de l'action climatique, ont fait savoir qu'elles ne pouvaient pas évaluer la mesure dans laquelle les ressources engagées étaient nouvelles et additionnelles, faute de règles quant à la façon de procéder.

G. Situations nationales et obstacles à la communication d'informations *ex ante* sur le financement de l'action climatique

42. De nombreuses Parties ont fait observer que leurs engagements de financement de l'action climatique devaient être approuvés annuellement par le parlement dans le cadre du processus budgétaire, et qu'il leur était par conséquent difficile de communiquer des prévisions de financement à moyen et long terme (voir aussi la section III.I ci-dessous). Certaines ont annoncé qu'elles établissaient des cadres de dépenses pluriannuels pour rendre leur financement de l'action climatique plus prévisible. Par exemple, le cadre de dépenses à moyen terme de l'Autriche fixe des plafonds de dépenses juridiquement contraignants quatre ans à l'avance sur une base glissante. L'UE élabore des programmes régionaux et thématiques pluriannuels, qui s'étendent sur sept années et sont examinés à mi-parcours et à chaque fois que nécessaire, l'idée étant de promouvoir une planification à long terme tout en conservant la flexibilité nécessaire pour répondre aux priorités nouvelles.

43. Certaines Parties ont déclaré intégrer l'action climatique dans leurs programmes plus larges d'aide au développement. Ainsi, le financement de l'action climatique fait partie intégrante de l'APD de la Norvège, qui consacre 1 % de son revenu national brut à l'action internationale en faveur des ODD. En Estonie, les plans de développement sectoriels et intersectoriels servent de point de départ à l'élaboration de la stratégie budgétaire et à la planification du budget.

44. Certaines Parties ont fait savoir qu'elles attribuaient leur financement bilatéral de l'action climatique selon une approche axée sur la demande, de manière à répondre efficacement aux besoins et priorités des pays en développement. Cette approche garantit l'utilité des ressources octroyées, mais rend difficile l'établissement de prévisions pour certaines catégories de financement de l'action climatique.

45. La Nouvelle-Zélande a déclaré avoir des difficultés à être précise dans ses prévisions de dépenses annuelles en raison d'incertitudes liées à la vitesse d'exécution des projets et aux retards éventuels. Quant aux canaux multilatéraux, elle a indiqué qu'il pouvait être compliqué de fournir des renseignements sur le volet climatique de ses contributions aux ressources de base des banques multilatérales de développement, car les informations sur les parts imputées à l'action climatique n'étaient pas disponibles *ex ante*. Elle a ajouté que les divergences entre le calendrier de soumission des rapports et l'horizon de programmation du budget et des activités compliquaient aussi la tâche, les prévisions pour les années ultérieures étant moins précises en raison de l'évolution des priorités et du maintien d'un dialogue continu avec les autorités des pays partenaires.

H. Méthodes et hypothèses utilisées pour établir les prévisions

46. La plupart des Parties utilisent des méthodes et des hypothèses pour établir des prévisions de leur financement de l'action climatique (voir l'encadré 1, par exemple). Certaines fondent leurs prévisions sur les engagements annoncés par leurs responsables politiques, ainsi que sur leurs priorités, telles que le maintien ou l'augmentation du niveau de leur aide financière. Quelques-unes ont déclaré établir leurs prévisions à partir d'informations *ex post* sur le financement de l'action climatique, de données historiques ou de tendances.

47. Certaines Parties utilisent les marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE pour établir des prévisions des ressources qu'elles octroieront via des canaux bilatéraux et/ou multilatéraux, tandis que d'autres se servent de ces mêmes marqueurs pour évaluer, *a posteriori*, la mesure dans laquelle leur aide au développement contribue à l'action climatique dans les pays en développement. La méthode consiste à déterminer, pour un projet donné, si la lutte contre les changements climatiques constitue l'objectif principal du projet, est un objectif important ou n'est pas un objectif du tout, puis, en fonction du résultat, à appliquer un coefficient pour déterminer le soutien apporté au projet au titre du financement de l'action climatique.

48. Certaines Parties ont déclaré ne pas utiliser de méthodes particulières pour établir leurs prévisions de financement de l'action climatique, préférant s'appuyer sur des lignes directrices et recommandations générales, comme les recommandations et déclarations de l'OCDE sur l'environnement et le climat.

Encadré 1

Étude de cas : Commission européenne

La Commission européenne a fait savoir que, dans le cadre de son instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (« Europe dans le monde »), elle établissait des programmes pluriannuels indicatifs sur la base : 1) de stratégies nationales ou régionales présentées sous la forme d'un plan de développement ou autre document analogue accepté ; 2) de cadres de coopération avec un partenaire particulier, notamment de documents conjoints UE-État membre ; 3) de documents conjoints dans lesquels l'UE et un pays partenaire définissaient des priorités communes.

L'élaboration de ces programmes est éclairée par des travaux d'analyse menés aux niveaux national, régional et thématique. Les informations communiquées par la Commission sont des informations publiques, tirées de propositions et de documents officiels sur les futurs budgets de l'UE, ainsi que d'instruments et programmes pertinents.

I. Difficultés, obstacles et enseignements tirés de l'expérience

49. La plupart des Parties ont déclaré avoir rencontré des difficultés et des obstacles dans la mobilisation et l'octroi de ressources destinées à l'action climatique, et ont décrit les enseignements tirés de l'expérience à cet égard (voir l'encadré 2 et l'annexe III, par exemple). Ces difficultés et obstacles sont notamment :

- a) Les cycles budgétaires annuels, qui restreignent la capacité des bailleurs de fonds à communiquer des prévisions de financement à long terme, et limitent par conséquent la prévisibilité du financement de l'action climatique ;
- b) La priorité accordée par les pays partenaires à la mobilisation de ressources dans des secteurs autres que celui de la lutte contre les changements climatiques ou à des domaines de l'action climatique dans lesquels les pays contributeurs ont des compétences limitées ;
- c) Les divergences entre les cycles de planification des pays contributeurs et des pays partenaires ;
- d) L'accès au financement de l'action climatique, qui demeure difficile pour les PMA et les PEID en particulier ;
- e) Les vulnérabilités de la dette, les fluctuations des taux de change, les taux d'inflation élevés, les capacités techniques variables des partenaires d'exécution, le manque de connaissance des marchés et les lacunes des cadres réglementaires, qui peuvent entraver les investissements privés ;
- f) La communication à longue distance, la barrière de la langue, les particularités locales et le montant élevé des coûts de gestion des projets bilatéraux, en particulier pour les petits pays contributeurs ;
- g) Le risque que des projets prennent du retard, voient leur ampleur réduite ou soient annulés en raison d'imprévus, de contraintes budgétaires, de l'évolution des priorités politiques ou du non-respect des accords de projet.

Encadré 2

Étude de cas : Finlande

Ayant des difficultés à établir des prévisions de financement à long terme en raison de son cycle budgétaire annuel, la Finlande s'efforce, de plus en plus, de conclure des accords pluriannuels avec les fonds multilatéraux pour le climat et ses pays partenaires. Ces accords, bien qu'ils doivent toujours être approuvés annuellement par le parlement, facilitent la communication de projections indicatives à plus long terme.

Les potentielles divergences entre les cycles de planification de la Finlande et ceux de ses pays partenaires peuvent compliquer l'alignement du financement finlandais sur les priorités des pays partenaires telles qu'énoncées dans leurs CDN. Pour remédier à ce problème, la Finlande consulte régulièrement ses partenaires dans le cadre de l'élaboration de ses programmes de pays quadriennaux pour se tenir au courant de l'évolution de leurs besoins.

Quant à la possibilité que des pays partenaires accordent la priorité à la coopération dans des secteurs autres que celui de la lutte contre les changements climatiques, la Finlande limite son appui bilatéral à un petit nombre de domaines thématiques dans lesquels elle dispose de compétences particulières. Elle s'emploie à définir et à faire connaître ces domaines prioritaires pour pouvoir communiquer plus d'informations sur la coopération qu'elle privilégie avec ses pays partenaires.

J. Parvenir à un équilibre entre financement de l'adaptation et financement de l'atténuation

50. De nombreuses Parties ont fait part de leur ferme volonté de parvenir à un équilibre entre financement de l'adaptation et financement de l'atténuation, et certaines ont également donné des informations sur les mesures prises en ce sens (voir l'encadré 3, par exemple). Certaines Parties ont souligné que les pays contributeurs, lorsqu'ils répartissaient leur financement de l'action climatique entre atténuation et adaptation, devaient prendre en compte les besoins et priorités des pays en développement, car l'équilibre optimal dépendait des vulnérabilités et circonstances de chaque pays bénéficiaire. Le Royaume des Pays-Bas se fixe pour objectif d'allouer plus de la moitié de son financement public de l'action climatique à l'adaptation et, sachant que, à l'échelle mondiale, la plus large part des fonds mobilisés auprès du secteur privé sert à financer des mesures d'atténuation, il s'efforce d'accroître les investissements privés en faveur de l'adaptation, par exemple dans le cadre de programmes tels que le Fonds néerlandais pour le climat et le développement, qui soutient le lancement de nouveaux projets axés sur les besoins d'adaptation.

51. Comme suite à la demande insistante visée au paragraphe 9 ci-dessus, certaines Parties ont déclaré avoir pris des mesures pour accroître leur contribution au financement de l'adaptation. Le Royaume-Uni, par exemple, a fait savoir qu'il avait pour objectif de tripler, d'ici à 2025, par rapport au niveau de 2019, son aide financière à l'adaptation dans les pays en développement, qui atteindra ainsi 1,5 milliard de livres sterling, tandis que la Nouvelle-Zélande prévoit de consacrer 50 % de son financement de l'action climatique à l'adaptation sur la période 2022-2025.

52. Certaines Parties ont déclaré contribuer au financement de l'action climatique par l'intermédiaire de fonds multilatéraux comme le Fonds pour l'adaptation et le FVC, qui ont souvent pour objectif d'atteindre un équilibre entre financement de l'adaptation et financement de l'atténuation.

53. Certaines Parties ont indiqué n'avoir mis en place aucune politique ou méthode destinée à promouvoir l'équilibre entre financement de l'adaptation et financement de l'atténuation.

Encadré 3

Étude de cas : Espagne

Dans le cadre de sa stratégie internationale de financement de l'action climatique pour l'année 2023, l'Espagne s'emploie à faire de l'adaptation la principale composante de son financement de l'action climatique, par exemple en versant de nouvelles contributions au Fonds pour l'adaptation, au Fonds pour les pays les moins avancés et au Fonds spécial pour les changements climatiques. En outre, l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement met de plus en plus l'accent sur les projets d'adaptation, par exemple en mobilisant de nouvelles ressources par l'intermédiaire du Fonds pour la promotion du développement. Il convient également de mentionner, parmi les mesures prises par l'Espagne pour accroître les flux de financement de l'adaptation, le lancement d'initiatives telles que l'Alliance internationale pour la résilience face à la sécheresse, créée en 2023, et l'augmentation des ressources allouées au Programme de transition écologique : le budget de ce dispositif, dont le but est de mettre en place des solutions de renforcement de la résilience axées sur la nature, est passé de 1 million d'euros en 2021, année de son lancement, à près de 10 millions d'euros en 2023 et 2024, et sera probablement d'un montant analogue en 2025.

K. Mobiliser des ressources additionnelles auprès d'un large éventail de sources

54. Les Parties ont évoqué divers moyens de mobiliser des ressources additionnelles, qu'il s'agisse d'établir des partenariats public-privé, de mettre en place des instruments de réduction du risque ou d'aider les pays en développement à créer des environnements plus propices à l'investissement privé (voir l'encadré 4, par exemple).

55. Certaines Parties ont annoncé le montant du financement privé qu'elles avaient l'ambition de mobiliser ou avaient mobilisé au moyen d'interventions publiques. Ainsi, la Belgique a pour objectif d'investir au moins 25 millions d'euros par an dans des projets de financement de l'action climatique, l'Allemagne compte mobiliser au moins 1,5 milliard d'euros de capitaux privés d'ici à 2030, et la Suisse cherche à accroître en 2025 et 2026 le montant des ressources privées qu'elle mobilise par des canaux multilatéraux et bilatéraux, qui s'élevait déjà à 127 millions de dollars des États-Unis en 2023.

56. Certaines Parties ont déclaré utiliser de plus en plus les instruments ci-après pour mobiliser des fonds auprès de sources tant publiques que privées : instruments concessionnels (mécanismes d'assurance au premier risque, de mutualisation des risques et d'assurance contre les risques climatiques, notamment) ; mécanismes de collecte de recettes ; instruments de gestion de la dette (conversion de dettes, par exemple) ; instruments de financement en monnaie locale ; réattribution et/ou émission de droits de tirage spéciaux ; fonds d'actions et paiements liés aux résultats. De nombreuses Parties ont souligné que les institutions de financement du développement facilitaient l'accès des acteurs privés des pays en développement à de tels instruments, contribuant ainsi à la mobilisation d'investissements privés en faveur du climat (voir aussi l'annexe IV, où figure une liste d'institutions publiques soutenant la mobilisation de fonds destinés à l'action climatique).

57. Certaines Parties ont insisté sur le rôle que jouaient les banques multilatérales de développement, ainsi que d'autres entités publiques et privées, dans l'accroissement du financement privé de l'action climatique, notamment en utilisant des instruments concessionnels pour démontrer la viabilité commerciale de projets liés au climat et en appliquant des approches innovantes. Les États-Unis ont déclaré qu'ils aidaient les banques multilatérales de développement à créer un environnement plus favorable à la mobilisation de fonds privés, et suggéraient à ces banques des moyens d'accroître leurs ratios de mobilisation. Quelques Parties ont souligné que le FVC et son dispositif destiné au secteur privé pouvaient contribuer à la mobilisation de capitaux privés à grande échelle, notamment en utilisant des instruments financiers innovants.

58. Certaines Parties ont souligné qu'il importait d'épauler les pays partenaires dans l'établissement et le financement de cadres de nature à promouvoir les investissements privés dans les projets climatiques, par exemple en leur apportant une assistance technique pour les aider à mieux comprendre les risques climatiques, à mieux les prendre en considération et à se doter de cadres et instruments financiers adaptés. Ainsi, l'Irlande soutient financièrement l'Africa Fragility Initiative, dont les acteurs s'efforcent de favoriser le développement responsable du secteur privé dans 32 pays d'Afrique, par exemple en élaborant des guides destinés à aider les entreprises et investisseurs du secteur privé à prendre en compte de manière pragmatique la fragilité climatique des pays ciblés. Via le Fonds pour l'action climatique dans les marchés émergents, l'Allemagne investit dans des instruments de financement mixte pour stimuler la mobilisation de capitaux privés, le but étant d'orienter les investissements vers les pays en développement pour accélérer leur transition climatique, faciliter leur indépendance énergétique et combler leur déficit d'infrastructures. La Suède, pour sa part, a décrit les efforts qu'elle déployait pour faciliter les investissements dans l'action climatique des pays en développement et ainsi contribuer à la mobilisation de capitaux privés. Elle renforçait par exemple l'application de normes relatives à la publication d'informations sur les enjeux climatiques, comme celles du Conseil international des normes de durabilité (voir aussi l'annexe V, où sont donnés des exemples supplémentaires de programmes et d'initiatives visant à accroître les moyens de financement privés de l'action climatique).

59. Une autre mesure évoquée consiste à mettre aux enchères des droits d'émission, puis à utiliser une partie des revenus pour financer des initiatives de coopération internationale dans le domaine climatique et attirer des investissements privés dans des projets climatiques. Des Parties ont aussi mentionné le lancement d'initiatives telles que l'Appel à l'action pour des marchés du carbone conformes à l'Accord de Paris, l'Équipe spéciale mondiale pour des prélèvements de solidarité ou la coalition pour des clauses de suspension de la dette en cas de chocs ou de catastrophes naturelles d'origine climatique.

Encadré 4

Étude de cas : Canada

Le Canada ambitionne de mobiliser 0,75 dollar canadien de financement privé pour chaque dollar public investi dans l'action climatique en aplanissant les obstacles à l'investissement dans les projets climatiques et en réduisant les risques financiers et techniques associés au financement de tels projets. À cette fin, le pays a créé, en partenariat avec la Banque asiatique de développement, le Fonds climatique canadien pour le secteur privé en Asie et le Fonds climatique canadien pour le secteur privé en Asie II, dans le cadre desquels il a accordé des prêts concessionnels et mené des activités d'assistance technique pour promouvoir l'adoption de mesures d'atténuation et d'adaptation. Par la suite, le Canada et la Banque asiatique de développement ont lancé, en 2024, le Fonds canadien climat-nature pour le secteur privé en Asie, qui prévoit l'octroi de prêts concessionnels à hauteur de 350 millions de dollars canadiens et le financement d'activités d'assistance technique à hauteur de 10 millions de dollars canadiens, toujours dans le but d'attirer des investissements privés.

L. Répondre aux besoins et priorités des pays en développement

60. Insistant sur l'importance des principes d'appropriation nationale, d'efficacité, d'efficience, d'inclusivité des partenariats, de transparence et de responsabilité, la plupart des Parties ont déclaré tenir compte, dans leurs efforts de financement de l'action climatique des pays en développement, des besoins et priorités de ces pays tels que décrits dans leurs CDN, leurs PNA et leurs autres plans nationaux de développement.

61. De nombreuses Parties ont déclaré que l'aide bilatérale était fournie à l'issue de consultations avec les pays partenaires, notamment avec les autorités nationales, régionales et locales, les organisations multilatérales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, afin de garantir son adéquation avec la situation et les besoins de ces pays. La France, par exemple, dialoguait avec ses partenaires en développement, par l'intermédiaire de l'Agence française de développement, pour répertorier les domaines d'intervention prioritaires, et les antennes locales sélectionnaient des projets climatiques en collaboration avec les partenaires nationaux.

62. Certaines Parties ont fait savoir qu'elles répondaient aux besoins et priorités des pays en développement selon une approche axée sur la demande, c'est-à-dire qu'elles concevaient des projets climatiques et octroyaient le financement nécessaire en réponse à des demandes et appels à propositions de pays en développement (voir l'encadré 5, par exemple).

63. Certaines Parties ont déclaré concentrer leurs efforts sur les besoins des pays les plus vulnérables, en particulier les PMA et les PEID, compte tenu des difficultés particulières auxquelles ceux-ci se heurtaient dans la lutte contre les changements climatiques.

64. De nombreuses Parties ont souligné qu'elles finançaient l'action climatique par l'intermédiaire d'institutions multilatérales comme le FVC et le FEM, car ces institutions avaient mis en place des politiques d'alignement de leurs projets sur les CDN, les PNA et les stratégies à long terme de développement à faible taux d'émission, ainsi que des procédures propres à garantir l'appropriation nationale des projets.

65. Conscientes des obstacles persistants auxquels se heurtaient les pays en développement dans l'accès au financement de l'action climatique, 12 Parties ont communiqué, bien que l'annexe de la décision [12/CMA.1](#) ne l'exige pas, des informations sur les efforts qu'elles déployaient pour réduire ces obstacles, notamment en tirant parti de leur statut de membres des conseils d'administration du FVC ou du FEM et d'actionnaires de ces fonds, de membres d'institutions multilatérales par l'intermédiaire desquelles le financement de l'action climatique était acheminé, ou de membres de mécanismes de promotion de l'accès aux ressources financières, comme l'Équipe spéciale pour l'accès au financement de l'action climatique.

Encadré 5

Étude de cas : Nouvelle-Zélande

Dans le cadre de sa politique de financement de l'action climatique, la Nouvelle-Zélande accorde une importance particulière à la souveraineté des pays partenaires dans la définition de leurs priorités en matière d'atténuation et d'adaptation. L'initiative Country Flexible Finance, par exemple, a été lancée en réponse directe aux appels des États insulaires du Pacifique à plus d'autonomie et de flexibilité dans la définition des priorités de leur action climatique. L'idée est, pour la Nouvelle-Zélande, de s'écarter des modèles traditionnels de financement de projets en versant les fonds directement aux États nationaux, qui peuvent ainsi les allouer en fonction de leurs propres priorités. Dans le cadre de cette initiative, la Nouvelle-Zélande a octroyé 75 millions de dollars néo-zélandais à cinq pays du Pacifique, sélectionnés sur la base de l'état de préparation de leurs systèmes de gestion financière.

M. Aider les pays en développement à atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris, notamment en s'efforçant de rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faibles émissions et résilient face aux changements climatiques

66. Certaines Parties ont rendu compte des mesures qu'elles prenaient pour renforcer la capacité des pays en développement à garantir, en matière financière, la durabilité de leurs cadres, politiques, stratégies, taxonomies, règles relatives à la divulgation d'informations et procédures de gestion des risques, et à établir des normes de durabilité des produits financiers (voir l'encadré 6, par exemple). L'UE mène par exemple des activités d'assistance technique pour aider ses pays partenaires à élaborer des cadres financiers et des taxonomies financières durables, en phase avec leurs priorités, en vue de la conception de projets verts susceptibles d'être financés. Elle favorise ainsi le rapprochement entre des projets locaux, des entrepreneurs et des investisseurs du monde entier.

67. De nombreuses Parties ont déclaré s'efforcer d'orienter le financement de l'action climatique vers les pays en développement et d'aligner les flux financiers sur les objectifs de l'Accord de Paris, et notamment d'encourager les banques multilatérales de développement et les autres institutions financières internationales à accorder leurs opérations avec les objectifs de l'Accord de Paris, à verser des contributions financières à des fonds tels que le FVC, et à appuyer le recours aux prêts verts et aux obligations vertes dans les pays en développement et les pays émergents. Par exemple, dans le cadre de la Global Green Bond Initiative, l'Union européenne soutient l'expansion des marchés d'obligations vertes dans certains pays partenaires.

68. Certaines Parties ont fait savoir qu'elles menaient des activités d'assistance technique, de renforcement des capacités, de partage de connaissances et de transfert de technologies à l'intention de pays en développement pour soutenir leur action climatique et rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faibles émissions et résilient face aux changements climatiques (voir aussi l'annexe VI).

69. Certaines Parties ont communiqué des informations sur l'actualisation ou l'adoption de politiques et stratégies destinées à favoriser l'alignement des pratiques de divers secteurs et des flux financiers sur les objectifs de l'Accord de Paris. Dans le cadre de sa politique de coopération pour le développement, la Suède aide par exemple des pays en développement à mettre en place, au niveau local, les capacités et les conditions nécessaires pour accéder aux marchés financiers, mobiliser les ressources intérieures et attirer des investissements. L'UE a déclaré que l'initiative BEI Monde avait été créée dans le but d'offrir aux pays en développement des solutions innovantes de financement du développement, et notamment de financement de l'action climatique.

70. Certaines Parties ont déclaré soutenir l'adoption de mécanismes de tarification du carbone et la réforme des subventions aux combustibles fossiles dans les pays en développement, l'objectif étant d'encourager la mobilisation de ressources financières en faveur d'un développement à faibles émissions de carbone. Le Canada, par exemple, a lancé le Défi mondial sur la tarification du carbone pour aider les pays en développement à mettre en place des systèmes de tarification du carbone. La Norvège, pour sa part, soutient le Partnership for Market Implementation, qui vise à favoriser le développement de marchés du carbone, et collabore avec l'Institut mondial de la croissance verte à l'élaboration de programmes de promotion de l'action climatique à l'échelle sectorielle dans les pays en développement.

Encadré 6

Étude de cas : Allemagne

L'Allemagne aide ses pays partenaires à établir des politiques et cadres de financement durables en leur fournissant des services de conseil et d'assistance technique dans le cadre de diverses initiatives, comme ses programmes de promotion de la finance durable au Brésil, du financement de l'action climatique au Mexique et de réformes macroéconomiques et d'une croissance verte au Viet Nam, qui visent tous à intégrer les enjeux de durabilité dans les processus décisionnels des institutions financières. L'Allemagne facilite aussi l'accès des investisseurs et des banques des pays en développement et des pays émergents à des outils d'aide à l'élaboration de stratégies d'investissement en phase avec les objectifs climatiques. Il convient notamment de mentionner le logiciel libre PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment), qui permet d'analyser l'alignement des actifs financiers (obligations, prêts, actions cotées en bourse, etc.) sur les objectifs climatiques.

N. Prendre en compte les considérations liées aux changements climatiques, y compris la résilience, dans l'aide au développement

71. De nombreuses Parties ont déclaré que les politiques qui régissaient leur coopération internationale pour le développement et leurs activités de financement climatique étaient alignées sur les cadres et accords nationaux, notamment sur l'Accord de Paris et les ODD. La Finlande, par exemple, a fait savoir qu'elle avait intégré les objectifs de l'Accord de Paris dans sa politique de développement, dont la résilience climatique et la sobriété carbone constituaient des objectifs transversaux. De la même manière, les principes auxquels obéissent les activités de coopération pour le développement de la Slovaquie sont en phase avec les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les principales priorités thématiques étant la gestion durable des ressources et la lutte contre les changements climatiques.

72. De nombreuses Parties ont élaboré des lignes directrices, des méthodes et des outils (analyse des risques climatiques, évaluations environnementales, directives sectorielles, etc.) pour faciliter la prise en compte des considérations climatiques dans leurs cycles de projets et leur planification stratégique (voir l'encadré 7, par exemple). Ainsi, le Royaume des Pays-Bas a intégré des objectifs de lutte contre les changements climatiques dans ses principales politiques de développement, notamment dans son programme général de promotion du commerce et du développement, dans ses politiques axées sur des priorités thématiques (sécurité alimentaire et nutritionnelle, par exemple) et dans ses politiques relatives aux instruments du secteur privé, et s'emploie à améliorer les connaissances sur les enjeux climatiques en proposant des sessions de formation, des ateliers et un cours en ligne.

73. Certaines Parties ont fait observer que les considérations relatives aux changements climatiques étaient intégrées dans les travaux des institutions internationales de développement. Par exemple, les États-Unis, en tant qu'actionnaires d'institutions internationales de financement du développement, soutiennent, par l'intermédiaire du Département du Trésor, l'intégration des considérations climatiques dans tous les travaux liés au financement du développement afin d'assurer l'alignement des flux de financement du développement et sur les objectifs de l'Accord de Paris, notamment en appelant les

banques multilatérales de développement à élaborer des plans de renforcement du financement de l'action climatique, et surtout de l'adaptation.

74. Certaines ont déclaré respecter le principe « ne pas nuire » dans le cadre de leur coopération pour le développement afin de garantir que leurs interventions n'ont pas d'effets néfastes sur le climat et l'environnement.

Encadré 7

Étude de cas : Suisse

La Suisse prend systématiquement en compte les considérations climatiques dans la conception de ses activités de coopération pour le développement et dans le suivi des progrès de ces activités en appliquant ses Lignes directrices pour l'intégration du climat, de l'environnement et de la réduction des risques de catastrophe. Sur demande, elle organise, à l'intention des bureaux de coopération et des collaborateurs, des activités et ateliers de formation à l'utilisation de cet outil. Elle a également élaboré des orientations sur la prise en compte des enjeux climatiques dans des secteurs particuliers, comme ceux de l'eau, de l'assainissement, de la mobilité, de l'aménagement urbain, de la finance durable, de l'appui au secteur privé, du commerce et du soutien macroéconomique.

O. Comment l'appui aux pays en développement peut contribuer au renforcement de leurs capacités

75. De nombreuses Parties ont déclaré que leurs programmes et projets en lien avec le climat prévoyaient des activités de renforcement des capacités, qui permettaient de transférer aux acteurs locaux les compétences et connaissances nécessaires à l'action climatique, et de garantir ainsi la pérennité des résultats des projets. Par exemple, l'Australie et le Canada soutiennent financièrement le Climate Finance Access Network, qui déploie des experts du financement de l'action climatique dans les pays en développement, en particulier dans les PEID du Pacifique et des Caraïbes, pour offrir un appui local au renforcement des capacités.

76. De nombreuses Parties ont déclaré qu'elles s'efforçaient de renforcer les capacités aux niveaux individuel, institutionnel et systémique en partageant des compétences et des pratiques optimales, en transférant des connaissances et en apportant une assistance technique, notamment aux fins de l'élaboration de politiques et de cadres réglementaires (voir l'encadré 8, par exemple). Ainsi, la plupart des projets et programmes exécutés par le Danemark prévoient des activités d'assistance technique et de transfert de connaissances, qui sont menées par des institutions danoises ou des conseillers techniques, et l'Agence française de développement dispose d'une unité spécialement chargée d'apporter un appui au développement institutionnel, à la gestion du changement et au renforcement des capacités aux responsables et acteurs des projets.

77. Certaines Parties ont fait savoir qu'elles soutenaient des initiatives d'éducation et de formation (bourses, stages, formations spécialisées, etc.) pour renforcer les capacités des acteurs des pays en développement dans divers domaines en lien avec les changements climatiques et le développement durable. La Tchéquie, par exemple, offre des bourses aux étudiants de pays en développement désireux de s'inscrire dans une université tchèque, et Malte propose des bourses universitaires de deuxième cycle aux ressortissants des PEID qui répondent aux critères applicables à l'aide publique au développement. En outre, Malte est un partenaire clef de la DiploFoundation, qui finance l'octroi de bourses à des étudiants de pays en développement.

78. Certaines Parties ont déclaré aider les pays en développement à se doter des capacités nécessaires pour accéder au financement de l'action climatique, respecter leurs obligations d'information, mettre au point des solutions climatiques et renforcer la participation des groupes vulnérables à l'action climatique et à la prise de décisions. Par exemple, l'Autriche mène des activités ciblées de renforcement des capacités à l'intention des femmes pour leur donner les moyens de participer à l'action climatique et Monaco finance des projets destinés à favoriser la participation de négociatrices francophones aux conférences sur le climat.

Encadré 8

Étude de cas : Royaume-Uni

Dans le cadre de son programme de partenariat pour des transitions climatiques accélérées (« Partnering for Accelerated Climate Transitions »), le Royaume-Uni apporte un soutien financier et un appui au renforcement des capacités à des institutions publiques, des acteurs privés et des organisations de la société civile dans des pays partenaires pour les aider à réduire les émissions et à promouvoir une croissance inclusive. Il s'agit pour le pays de soutenir l'élaboration de politiques, de réglementations et de mécanismes financiers favorables à la réduction des émissions de carbone en partageant ses connaissances dans des domaines tels que la législation climatique, le financement vert et les solutions énergétiques intelligentes, l'objectif étant d'accroître la mobilisation de fonds publics et privés. Le programme est mené selon une approche intersectorielle et axée sur la demande : les domaines d'intervention sont ajustés en fonction des besoins et des priorités des pays partenaires.

Annexe I

Montants prévus du financement public de l’action climatique à destination des pays en développement, tels qu’annoncés dans les troisièmes communications biennales*

[Anglais seulement]

Table I.1
Overview of total public climate finance reported in the submissions included in the third biennial communications

Party	Start year	End year	Information on provision of support	Ex ante/ex post	Currency	Total amount	Total amount (in USD)	Annual/cumulative	New or ongoing financial support since the first biennial communications
Australia	2020	2025	Total contributions, including AUD 1.3 billion contribution to the Pacific over 2020–2025	Ex ante	AUD	3 000 000 000	1 979 730 152	Cumulative	Increase by AUD 1 billion from 2022 to 2025
Austria	2023	2023	Ministry of Climate Action, Environment, Energy, Mobility, Innovation and Technology	Ex post	EUR	70 000 000	75 688 804	Annual	
	2024	2027	Ministry of Climate Action, Environment, Energy, Mobility, Innovation and Technology annually up to 2027	Ex ante	EUR	90 000 000	97 414 242	Annual	
Belgium	2024	-	Indicative climate-specific support from 2024 onwards	Ex ante	EUR	138 000 000	149 368 505	Annual	Increase from EUR 135 million annually
Bulgaria	2022	2022	Environmental protection and climate change bilateral support	Ex post	USD	232 200 000	232 200 000	Annual	New
Canada	2021	2026	Total contribution, incl. at least 40% allocation for adaptation from 2021 to 2026	Ex ante	CAD	5 300 000 000	4 072 052 981	Cumulative	Continued commitment

* La version originale du présent document n’a pas été revue par les services d’édition.

<i>Party</i>	<i>Start year</i>	<i>End year</i>	<i>Information on provision of support</i>	<i>Ex ante/ex post</i>	<i>Currency</i>	<i>Total amount</i>	<i>Total amount (in USD)</i>	<i>Annual/cumulative</i>	<i>New or ongoing financial support since the first biennial communications</i>
Croatia	2022	2025	Planned amount to support climate change mitigation and adaptation activities in neighbouring countries until 2025	Ex ante	EUR	5,000,000	5 411 902	Annual	Increase from EUR 2.9 million
Czech Republic	2025	2027	Approved budget for international development cooperation between 2025-2027	Ex ante	CZK	1 021 820 400	44 012 048	Annual	Increase from CZK 960 million to CZK 1.02 billion annually.
Denmark	2024	2025	Grant-based climate finance to developing countries, of which at least 60% will be for adaptation in 2024 and 2025	Ex ante	DKK	5 000 000 000	725 217 706	Annual	Increase from DKK 4 billion to DKK 5 billion annually
Estonia	2024	2027	Total contribution annually in 2027	Ex ante	EUR	1 700 000	1 840 047	Annual	Increase from EUR 1.5 million to EUR 1.7 million per year
European Commission	2021	2027	Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument budget to support climate objectives	Ex ante	EUR	27 800 000 000	30 090 177 031	Cumulative	Continued commitment
France	2021	2025	Total contribution, including one-third for adaptation annually between 2021 and 2025	Ex ante	EUR	6 000 000 000	6 494 282 813	Annual	Continued commitment
Germany	2021	2025	Increase from budgetary sources to EUR 6 billion by 2025	Ex ante	EUR	6 000 000 000	6 494 282 813	Annual	Continued commitment
Greece	2021	2030	Total climate finance contribution will exceed USD 20 million for the period of 2021–2030	Ex ante	USD	20 000 000	20 000 000	Cumulative	
Hungary	2019	2023	Contribution to climate change projects through the Western Balkans Green Centre	Ex post	HUF	3 600 000 000	9 844 381	Cumulative	
Iceland	2022	2023	Support of the environment and the Rio Conventions	Ex post	USD	73 800 000	73 800 000	Cumulative	
Ireland	2022	2025	Annual target for international climate finance by 2025	Ex ante	EUR	225 000 000	243 535 605	Annual	Continued commitment

<i>Party</i>	<i>Start year</i>	<i>End year</i>	<i>Information on provision of support</i>	<i>Ex ante/ex post</i>	<i>Currency</i>	<i>Total amount</i>	<i>Total amount (in USD)</i>	<i>Annual/cumulative</i>	<i>New or ongoing financial support since the first biennial communications</i>
Italy	2021	2025	Total contribution from the Italian Ministry of Economy and Finance	Ex ante	EUR	706 330 000	764 517 796	Annual	
Italy	2024	2024	Contribution from Ministry of Environment and Energy Security through bilateral and multi-bilateral channels	Ex post	EUR	43 515 670	47 100 511	Annual	
Italy	2025	2025	Contribution from Ministry of Environment and Energy Security through bilateral and multi-bilateral channels	Ex ante	EUR	48 890 846	52 918 497	Annual	
Italy	2026	2026	Contribution from Ministry of Environment and Energy Security through bilateral and multi-bilateral channels	Ex ante	EUR	35 300 000	38 208 031	Annual	
Italy	2024	2027	Contribution from the Italian Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation and the Italian Agency for Development Cooperation (through multilateral channels)	Ex ante	EUR	78 000 000	84 425 677	Annual	
Italy	2024	2027	Contribution from the Italian Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation and the Italian Agency for Development Cooperation (through bilateral channels)	Ex ante	EUR	786 000 000	850 751 048	Annual	
Japan	2021	2025	Commitment made by the Japanese Prime Minister at the 47 th Group of Seven summit	Ex ante	JPY	6 500 000 000 000	46 266 275 922	Cumulative	Continued commitment
Japan	2021	2025	Additional commitment made at the COP 26 Glasgow to fill the financial gap in the USD 100 billion goal, of which JPY 1.6 trillion will be allocated to double adaptation funding	Ex ante	USD	10 000 000 000	10 000 000 000	Cumulative	
Kingdom of the Netherlands	2022	2025	Increase provision of climate finance to EUR 1.8 billion in 2025	Ex ante	EUR	1 800 000 000	1 948 284 844	Annual	Continued commitment

<i>Party</i>	<i>Start year</i>	<i>End year</i>	<i>Information on provision of support</i>	<i>Ex ante/ex post</i>	<i>Currency</i>	<i>Total amount</i>	<i>Total amount (in USD)</i>	<i>Annual/cumulative</i>	<i>New or ongoing financial support since the first biennial communications</i>
Latvia	2022	2023	Provision of climate finance under the Grant Programme	Ex post	EUR	340 717	358 792	Cumulative	New
Latvia	2022	2023	Allocations from State budget, municipal authorities' budget and other public entities' budgets	Ex post	EUR	731 002	769 781	Cumulative	
Lithuania	2022	2025	Annual allocation from the Climate Change Programme for 2022–2025	Ex ante	EUR	2 000 000	2 106 097	Annual	Continued commitment
Luxembourg	2021	2025	International climate finance contribution for 2021–2025 to be disbursed as: EUR 24 million (2021); EUR 27 million (2022), EUR 36 million (2023), 59.5 million (2024), 64 million (2025), 12 million (2026) and 7 million (2027)	Ex ante	EUR	220 000 000	238 123 703	Cumulative	Continued commitment
Monaco	2025	2026	Total contributions: ODA identified as climate finance for 2025–2026	Ex ante	EUR	1 500 000	1 623 571	Annual	Continued commitment
New Zealand	2022	2025	Overall commitment for 2022–2025, of which NZD 1.21 billion has been committed and is under implementation of business cases, has been approved. Of the total commitment, 75 per cent is expected to contribute to adaptation outcomes, and 65 per cent to the Pacific region NZD 561.3 million is for specific projects, NZD 533.9 million is for projects in the design phase, and NZD 228.5 million is for projects in the pipeline	Ex ante	NZD	1 300 000 000	786 778 093	Cumulative	Continued commitment
Norway	2021	2026	Overall climate finance commitment that includes the tripling of adaptation finance by 2026	Ex ante	NOK	14 000 000 000	1 250 000 000	Annual	Continued commitment

<i>Party</i>	<i>Start year</i>	<i>End year</i>	<i>Information on provision of support</i>	<i>Ex ante/ex post</i>	<i>Currency</i>	<i>Total amount</i>	<i>Total amount (in USD)</i>	<i>Annual/cumulative</i>	<i>New or ongoing financial support since the first biennial communications</i>
Portugal	2022	2023	Pledge to allocate a total of EUR 35 million by 2030 to finance climate action in recipient countries, in particular in Portuguese-speaking African countries	Ex ante	EUR	35 000 000	37 883 316	Cumulative	Continued commitment
Poland	2022	2023	Climate-related assistance in 2022-2023 (in grant equivalent value)	Ex post	EUR	34 210 000	37 028 236	Cumulative	Increase from EUR 26.73 million
Romania	2022	2022	Contribution of ODA representing 0.33% of the national gross national income	Ex post	EUR	960 000	1 010 927	Annual	
Romania	2023	2023	Contribution of ODA representing 0.33% of the national gross national income	Ex post	EUR	600 000	648 761	Annual	
Slovenia	2022	2025	Estimated increase to EUR 6 million by 2025	Ex ante	EUR	6 000 000	6 494 283	Annual	Continued commitment
Slovenia	2023	2023	Climate finance provided	Ex post	EUR	6 600 000	7 143 711	Annual	Continued commitment
Spain	2021	2025	Intended increase in climate finance of 50 per cent, reaching EUR 1.35 billion per year by 2025	Ex ante	EUR	1 350 000 000	1 461 213 633	Annual	
Switzerland	2025	2028	Annual budget for international cooperation target from 2025 until 2028	Ex ante	USD	445 000 000	445 000 000	Annual	
United Kingdom	2021–2022	2025–2026	Delivering on doubling international climate finance, of which GBP 1.5 billion is for adaptation over 2021/22 to 2025/26	Ex ante	GBP	11 600 000 000	14 825 899 570	Cumulative	Continued commitment
United States	–	2024	Working with Congress to quadruple international public climate finance to over USD 11 billion per year, including a sixfold increase in adaptation finance to over USD 3 billion per year by 2024	Ex ante	USD	11 000 000 000	11 000 000 000	Annual	Continued commitment

Table I.2

Overview of public climate finance reported in the submissions included in the third biennial communications, by Fund

<i>Party</i>	<i>Start year</i>	<i>End year</i>	<i>Information on provision of support</i>	<i>Ex ante/ex post</i>	<i>Currency</i>	<i>Total amount</i>	<i>Total amount (in USD) Annual/cumulative</i>	<i>New or ongoing financial support since the second biennial communications</i>
AF								
Belgium	2013	2023	Contribution to the AF	Ex post	EUR	10 000 000	10 823 805Cumulative	Continued commitment
Canada	2022	2026	Contribution to the AF	Ex ante	CAD	10 000 000	7 302 683Cumulative	Continued commitment
Iceland	2024	2026	Contribution to the AF	Ex ante	ISK	85 000 000	Annual	New
Portugal	2022	2022	Contribution to the AF	Ex ante	EUR	1 000 000	1 053 049Cumulative	New
Spain	2022	2023	Contribution to the AF	Ex post	EUR	72 000 000	77 941 658Cumulative	Increase from EUR 30 million in 2022 to EUR 72 million in 2022-2023
	2024	2024	Contribution to the AF	Ex ante	EUR	17 500 000	18 941 658Annual	
Switzerland	2025	2025	Contribution to the AF	Ex ante	CHF	2 900 000	3 227 637Annual	
	2026	2026	Contribution to the AF	Ex ante	CHF	4 200 000	4 674 509Annual	
United States	2022	–	Contribution to the AF	Ex ante	USD	100 000 000	100 000 000Cumulative	Continued commitment
FRLD								
Australia	–	–	Contribution to the FRLD	Ex ante	AUD	50 000 000	32 995 503Cumulative	New
Austria	–	–	Contribution to the FRLD	Ex ante	EUR	25 000 000	27 059 512Cumulative	New
Belgium	–	–	Contribution to the FRLD	Ex ante	EUR	1 000 000	1 082 380Cumulative	New
Canada	–	–	Contribution to the FRLD	Ex ante	CAD	16 000 000	11 684 292Cumulative	New
Finland	–	–	Contribution to the FRLD	Ex ante	EUR	3 000 000	3 247 141Cumulative	New
Italy	–	–	Contribution to the FRLD	Ex ante	EUR	100 000 000	108 238 047Cumulative	New
New Zealand	–	–	Contribution to the FRLD	Ex ante	NZD	10 000 000	6 052 139Cumulative	New
Norway	–	–	Contribution to the FRLD	Ex ante	USD	25 000 000	25 000 000Cumulative	New
Portugal	–	–	Contribution to the FRLD	Ex ante	EUR	5 000 000	5 411 902Cumulative	New
Spain	–	–	Contribution to the FRLD	Ex ante	EUR	20 000 000	21 647 609Cumulative	New
United Kingdom	–	–	Contribution to the FRLD	Ex ante	GBP	40 000 000	51 123 792Cumulative	New

<i>Party</i>	<i>Start year</i>	<i>End year</i>	<i>Information on provision of support</i>	<i>Ex ante/ex post</i>	<i>Currency</i>	<i>Total amount</i>	<i>Total amount (in USD)Annual/cumulative</i>	<i>New or ongoing financial support since the second biennial communications</i>
GEF								
Australia	2022	2026	Contribution to GEF-8	Ex ante	AUD	80 000 000	52 792 804Cumulative	Continued commitment
Austria	2022	2026	Contribution to GEF-8	Ex ante	EUR	58 760 000	63 600 676Cumulative	Continued commitment
Belgium	–	–	Contribution to GEF-8, of which EUR 12.5 million are allocated to the climate focal area	Ex ante	EUR	92 500 000	100 120 193Cumulative	Continued commitment
Czechia	2023	2023	Contribution to GEF-8	Ex post	CZK	30 966 520	1 395 008Annual	New
Finland	2022	2026	Contribution to GEF-8	Ex ante	EUR	48 000 000	51 954 263Cumulative	Continued commitment
Italy	2024	2024	Contribution to the GEF from the Ministry of Economy and Finance	Ex post	EUR	24 170 000	26 161 136Annual	Increase from EUR 92 million for GEF-7
Kingdom of the Netherlands	2022	2026	Contribution to GEF-8	Ex ante	EUR	124 000 000	134 215 178Cumulative	Continued commitment
Norway	2022	2025	Contribution to GEF-8	Ex ante	EUR	780 000 000	81 130 277Cumulative	Continued commitment
Spain	2022	2026	Contribution to GEF-8	Ex ante	EUR	30 800 000	33 337 318Cumulative	Continued commitment
Sweden	2022	2026	Contribution to GEF-8	Ex ante	SEK	4 100 000 000	387 977 011Cumulative	Continued commitment
Switzerland	2022	2026	Contribution to GEF-8	Ex ante	CHF	210 000 000	162 751 058Cumulative	Continued commitment
United Kingdom	2022	2026	Contribution to GEF-8	Ex ante	GBP	330 000 000	421 771 281Cumulative	Continued commitment
United States of America	2022	2026	Contribution to GEF-8	Ex ante	USD	600 800 000	600 800 000Cumulative	Continued commitment
GCF								
Australia	2024	2027	Contribution to GCF-2	Ex ante	AUD	50 000 000	32 995 503Cumulative	New
Austria	2024	2027	Contribution to GCF-2	Ex ante	EUR	160 000 000	173 180 875Cumulative	Increase from EUR 160 million for GCF-1 (2020–2023)

<i>Party</i>	<i>Start year</i>	<i>End year</i>	<i>Information on provision of support</i>	<i>Ex ante/ex post</i>	<i>Currency</i>	<i>Total amount</i>	<i>Total amount (in USD)</i>	<i>Annual/cumulative</i>	<i>New or ongoing financial support since the second biennial communications</i>
Belgium	2024	2027	Contribution to GCF-2	Ex ante	EUR	37 500 000	40 589 268	Annual	Increase from EUR 20 million annually for GCF-1 (2020–2023)
Canada	2024	2027	Contribution to GCF-2	Ex ante	CAD	450 000 000	328 620 726	Cumulative	Increase from CAD 300 million for GCF-1 (2020–2023)
Czechia	2024	2027	Contribution to GCF-2	Ex ante	USD	1 000 000	171 254	Cumulative	New
Finland	2024	2028	Contribution to GCF-2	Ex ante	EUR	60 000 000	64 942 828	Cumulative	Decrease from EUR 100 million
Hungary	2024	2028	Contribution to GCF-2	Ex ante	EUR	100 000 000	273 455	Cumulative	Decrease from EUR 200 million
Iceland	2024	2028	Contribution to GCF-2	Ex ante	USD	800 000	800 000	Annual	New
Italy	2024	2028	Contribution to GCF-2	Ex ante	EUR	300 000 000	324 714 140	Cumulative	Same contribution of EUR 300 million as for GCF-1 (2020–2023)
Luxembourg	2024	2027	Contribution to GCF-2	Ex ante	EUR	50 000 000	54 119 023	Cumulative	Increase from EUR 40 million GCF-1 (2020–2022)
Malta	2023	2023	Contribution to GCF-2	Ex ante	EUR	400 000	421 219	Annual	Two-fold increase from EUR 200 000 in 2020
Monaco	2024	2027	Contribution to GCF-2	Ex ante	EUR	3 300 000	3 571 856	Cumulative	Increase from EUR 3 million for GCF-1 (2020–2023)
Kingdom of the Netherlands	2024	2027	Contribution to GCF-2	Ex ante	EUR	140 000 000	151 533 266	Cumulative	Increase from EUR 120 million for GCF-1 (2020–2023)
Norway	2024	2027	Contribution to GCF-2	Ex ante	NOK	3 200 000 000	332 842 160	Cumulative	Same contribution of NOK 3.2 billion for GCF-1 (2020–2023)
Portugal	2024	2027	Contribution to GCF-2	Ex ante	EUR	4 000 000	4 329 522	Cumulative	Increase from EUR 1.1 million for GCF-1 (2020–2023)

<i>Party</i>	<i>Start year</i>	<i>End year</i>	<i>Information on provision of support</i>	<i>Ex ante/ex post</i>	<i>Currency</i>	<i>Total amount</i>	<i>Total amount (in USD)</i>	<i>Annual/cumulative</i>	<i>New or ongoing financial support since the second biennial communications</i>
Slovakia	2024	2027	Contribution to GCF-2	Ex ante	EUR	2 200 000	2 381 237	Cumulative	Increase from EUR 2 million (2020–2023)
Spain	2023	2028	Contribution to GCF-2	Ex ante	EUR	225 000 000	243 535 605	Cumulative	Increase from EUR 48 million for GCF-1 (2020–2023)
Sweden	2024	2027	Contribution to GCF-2	Ex ante	EUR	8 000 000 000	757 028 15	Cumulative	Same contribution of EUR 8 billion for GCF-1 (2020–2023)
Switzerland	2024	2027	Contribution to GCF-2	Ex ante	USD	150,000,000	150 000 000	Cumulative	Contribution of USD 150 million for GCF-1 (2021–2023)
United Kingdom	2024	2027	Contribution to GCF-2	Ex ante	GBP	1 620 000 000	2 070 513 561	Cumulative	Increase from GBP 1.44 billion (2020–2023)
United States	–	–	Contribution to GCF-2	Ex ante	USD	3 000 000 000	3 000 000 000	Cumulative	
LDCF									
Belgium	–	–	Contribution to the LDCF	Ex ante	EUR	15 000 000	16 235 707	Annual	Continued commitment
Canada	2024	2024	Contribution to the LDCF	Ex ante	CAD	37 500 000	27 385 060	Cumulative	Continued commitment
Kingdom of the Netherlands	2022	2026	Contribution to the LDCF	Ex ante	EUR	45 000 000	48 707 121	Cumulative	Increase from EUR 25 million (2019–2022)
Norway	–	–	Combined contribution to the LDCF and SCCF	Ex ante	NOK	100 000 000	10 401 318	Cumulative	New
Spain	2023	2023	Contribution to the LDCF	Ex post	EUR	10 000 000	10 823 805	Annual	New
Switzerland	2023	2026	Combined contribution to the LDCF and SCCF	Ex ante	CHF	26 000 000	27 229 907	Cumulative	Increase from CHF 26 million (2023–2026)
United States of America	2022	–	Contribution to the LDCF	Ex ante	USD	25 000 000	25 000 000	Cumulative	Continued commitment
SCCF									
Canada	2023	2026	Contribution to the SCCF	Ex ante	CAD	34 200 000	24 975 175	Cumulative	New
Norway	–	–	Combined contribution to the LDCF and SCCF	Ex ante	NOK	100 000 000	10 401 318	Cumulative	New

<i>Party</i>	<i>Start year</i>	<i>End year</i>	<i>Information on provision of support</i>	<i>Ex ante/ex post</i>	<i>Currency</i>	<i>Total amount</i>	<i>Total amount (in USD)</i>	<i>Annual/cumulative</i>	<i>New or ongoing financial support since the second biennial communications</i>
Spain	2023	2023	Contribution to the SCCF	Ex post	EUR	2 000 000	2 164 761	Cumulative	New
Switzerland	2023	2026	Combined contribution to the LDCF and SCCF	Ex ante	CHF	28 900 000	27 229 907	Cumulative	Increase from CHF 26 million (2023–2026)
United Kingdom	2022	2024	Contribution to the SCCF	Ex post	GBP	4 000 000	5 112 379	Cumulative	New
United Kingdom	–	–	Contribution to the SCCF	Ex ante	GBP	10 000 000	12 780 948	Cumulative	New

Abbreviations: AUD = Australian dollar(s), CHF = Swiss franc, CZK = Czech koruna (koruny), DKK = Danish krone(r), FRLD = Fund for responding to Loss and Damage, GBP = pound(s) sterling, HUF = Hungarian forint, ISK = Icelandic króna (krónur), JPY = yen, LDCF = Least Developed Countries Fund, NOK = Norwegian krone(r), SCCF = Special Climate Change Fund, SEK = Swedish krona (kronor).

Annexe II

Critères utilisés par les bailleurs de fonds pour évaluer les propositions de projet, tels que décrits dans les troisièmes communications biennales*

[Anglais seulement]

Category	Criteria
Relevance	Country ownership and alignment with national priorities and strategies, including NDCs, NAPs, and LT-LEDs. Alignment with the strategies and expertise of the contributing Party Alignment with international policies and agreements, such as the SDGs Responsiveness to a relevant developmental need of the country
Impact	Potential for significant climate impact, including greenhouse gas emissions reductions and adaptation benefits Sustainability of outcomes and scalability of the project Clarity of project objectives, logic, and rationale behind expected environmental, economic, and social co-benefits Positive impact on vulnerable and marginalized populations and contributing to poverty reduction
Efficiency and Transparency	Clarity of the cost of activities and a detailed budget plan Potential for mobilizing additional resources through co-financing, including from private sources
Governance and Partnerships	Soundness of governance, presence of political will, and reliability of implementing partners. Participatory approach towards local communities and creation of ownership Consideration of the availability of appropriate implementing organizations Presence of a confirmation letter or cooperation agreement signed by the applicant and the partner of the destination country on project implementation and sustainability
Monitoring and Evaluation	Ability to demonstrate a monitoring and evaluation framework of results against national and international standards. Inclusion of a concise and comprehensive impact framework clearly indicating climate co-benefits and how they will be measured. Timely evaluation of progress
Innovative Approaches	Prioritization of innovative business models and climate technologies, as well as best practices Potential for using Indigenous Peoples' knowledge and practices to achieve high-impact results Transformative nature and ambition-raising approaches
Inclusiveness and Environmental and Social Safeguards	Gender sensitivity and promotion of gender equality and women's empowerment Promotion of human rights and equitable participation of vulnerable communities. Compliance with national and/or international environmental and social safeguards Potential for positive environmental (e.g., biodiversity), economic (e.g., livelihoods), and/or social (e.g., health) co-benefits

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

Annexe III

Mobilisation et octroi de fonds destinés à l'action climatique : obstacles et enseignements tirés de l'expérience tels que décrits dans les troisièmes communications biennales*

[Anglais seulement]

<i>Challenges Area</i>	<i>Challenges /Barriers</i>	<i>Approaches to Overcome Challenges</i>
Stakeholder coordination	Aligning and coordinating different actors at international and national levels Fragmented cooperation due to failure to map strategies and policies Overlap from large number of development partners with differing priorities Limited capacity in SIDS to manage actors	Shifting from fragmented provision of support to coordinated processes Establishing interdepartmental committees, consultations and engagement sessions Improving coordination via bottom-up as well as top-down stakeholder engagement including international donors, national governments, local stakeholders, and the private sector, throughout the project lifecycle Strengthening partnerships using development effectiveness principles Considering complementary strategies beyond NDCs and NAPs Enhance the use of and implementation of regional mechanisms
Unpredictability of Funding	Unpredictability on both supply and demand sides Difficulty in long-term planning and implementation Lack of good, bankable, climate-relevant projects (esp. adaptation) where risk-return balance deters private investment Limitations in increasing predictability due annual budget cycles Risk of delayed, reduced, or cancelled contributions due to external and political factors	Exploring ways to increase predictability despite annual budget cycles of climate finance providers Establishing long-term commitments to multilateral funds (e.g. GCFs, GEF, MDBs) Developing concessional blended finance/guarantees to improve risk-return balance and mobilize private finance Strengthening institutional and administrative capacities in developing countries for developing sustainable project pipelines.
Project Implementation	Practical challenges and barriers affecting project implementation such as: - Long-distance communication - Language barriers - Local specificities Development status and unstable enabling environments Social instabilities, health crises, government turmoil Lack of administrative capacities at operational level	Mapping of existing strategies and policies in recipient countries to ensure complementarity with national priorities and avoiding undermining local efforts. Understanding the local and aligning provider and recipient country planning cycles Foster regular dialogue and consultation with partner countries, stakeholders, and funding to assess needs, improve programs, and foster country ownership. Tailoring programs to specific project contexts Recognizing that the national circumstances can impact project implementation Build and maintain capacity, skills and institutional knowledge of programme managers and partners to assess and support projects that address climate change

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

<i>Challenges Area</i>	<i>Challenges /Barriers</i>	<i>Approaches to Overcome Challenges</i>
		Enhancing enabling environments and country ownership
Monitoring and Evaluation	Lack of standardized methodologies, data, and baselines Difficulty quantifying adaptation effectiveness Inaccurate accounting for ODA-eligible climate finance Time-consuming data compilation and verification Challenges in setting and monitoring results frameworks (esp. outcome/impact level) Under-reporting and poor knowledge management	Establishing monitoring and evaluation arrangements to track outcomes, organizing learning events Developing frameworks from data and partner reporting Conducting timely evaluations and allowing redirection Carrying out annual evaluations per OECD DAC principles Improving data collection and use, as well as developing robust monitoring and evaluation frameworks with specific climate indicators Addressing knowledge management weaknesses
Mobilizing Private Capital	High financing costs Perceived risks in developing countries Need to improve enabling environments Concerns about country risks	Using blended finance and guarantees to address risk-return issues Catalyzing and accelerating private capital inflow by improving enabling conditions and addressing concerns about country risks are also important for attracting private investment

Annexe IV

Institutions publiques soutenant la mobilisation de fonds destinés à l'action climatique, telles que mentionnées dans les troisièmes communications biennales, et exemples de leurs activités*

[Anglais seulement]

<i>Institutions</i>	<i>Activities</i>
British International Investment (BII)	Developing initiatives to promote private finance mobilization in international cooperation.
Cassa Depositi e Prestiti (CDP, development finance institution) (Italy)	Using various financial instruments (grant, loans, guarantees) to mobilize private finance
COFIDES (State-owned investment company) (Spain)	Financing profitable private sector projects in developing countries by providing long-term risk capital
Development Bank of Austria	Increasing business-to-business cooperation between companies in developed countries and those in developing countries
Dutch Fund for Climate and Development	Supporting existing and creating new, innovative public-private partnerships
Enabel (development agency of the Belgian Government)	Supporting the creation of policy environments conducive to facilitating private sector climate finance
Finnfund (development financier and impact investor) (Finland)	Promoting carbon pricing systems and using export credits
Finnpartnership (business partnership programme) (Finland)	Improving transparency and climate risk analysis in the financial sector
FMO, the Dutch Entrepreneurial Development Bank	Providing long-term capacity-building and policy support
Official Credit Institute (ICO) (public business entity attached to the Spanish Government)	Promoting innovative financial instruments, such as blended finance, green bonds, and disaster risk insurance and other risk management solutions
Investment Fund for Developing Countries (IFU) (Denmark)	Promoting private sector development in developing countries
Japan Bank for International Cooperation	Supporting developing countries in realizing NDC commitments
Kreditanstalt für Wiederaufbau and its private sector investment bank, the German Investment Corporation (Germany)	
Luxembourg Sustainable Finance Initiative	
National Development Bank (Czechia)	
Nippon Export and Investment Insurance (Japan)	
Norfund (investment fund for developing countries) (Norway)	
Proparco (development finance institution) (France)	
Swedfund (development finance institution) (Sweden)	
United States Agency for International Development	
United States International Development Finance Corporation	

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

Annexe V

Exemples de programmes et d'initiatives visant à aider les pays en développement à accroître le financement privé de l'action climatique, tels que mentionnés dans les troisièmes communications biennales*

[Anglais seulement]

<i>Area of support</i>	<i>Example of programme/initiative</i>	<i>Aim of programme/initiative</i>
Developing climate change policies and plans	Energy Transition Accelerator initiative of the United States Department of State, the Rockefeller Foundation and the Bezos Earth Fund	Catalyse private capital to accelerate the transition from fossil fuel to clean power and generate finance to support adaptation efforts in developing countries
	Global Carbon Pricing Challenge supported by Canada	Strengthen existing systems and support emerging ones to create a forum for dialogue and coordination to make pricing systems more effective and compatible and support other countries in adopting carbon pricing.
Strengthening enabling conditions	Powering Past Coal Alliance co-chairing by Canada and the United Kingdom	Bridge the divide between public and private actors through its Finance Principles that translate its public declaration into clear commitments for financial institutions.
	Sustainable Finance Action Council	Integrate sustainable finance into standard industry practice, enhance assessment and disclosure of climate risks and opportunities, and develop a net-zero capital allocation plan.
	Sustainable Finance Advisory Hub supported by European Union	Provide technical assistance to partner countries to develop sustainable finance frameworks and taxonomies, and to develop pipelines of green, bankable projects.
	Carbon Transaction Facility supported by New Zealand	Assist developing countries in setting up, implementing, and reporting on carbon markets or similar mechanisms to accelerate mitigation, adaptation, and development outcomes.
Establishing specialized funds	eco.business Fund, supported by Germany	Promote private sector investment in climate projects through the provision of dedicated financing and technical assistance to private sector entities
	Financing for Agriculture Small-and-Medium Enterprises (agri-SMEs) Fund in Africa supported by Norway together with United States Agency for International Development	Invest catalytic capital into investment funds focused on agri-SMEs and crowd-in commercial capital by reducing the risk and/or enhancing the returns for other investors
	Danish Climate Investment Fund and Danish SDG Investment Fund	Mobilize billions of United States dollars from private investors, including pension funds, for climate-relevant investments in developing countries

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

<i>Area of support</i>	<i>Example of programme/initiative</i>	<i>Aim of programme/initiative</i>
Formulating investment-ready project proposals	Climate Investor One supported by the Kingdom of the Netherlands	Accelerate the development, construction, and implementation of renewable energy infrastructure projects in emerging markets
	Kuali Fund, supported by Spain	support climate change adaptation and mitigation by facilitating the transition to greener and more inclusive business models to both small and medium-sized enterprises and smallholder farmers in Latin America, the Caribbean and India
	The Polish Challenge Fund supported by Poland in partnership with United Nations Development Programme	Promote private sector engagement in development cooperation
	Australian Climate Finance Partnership	De-risk and bring to market demonstration projects, including in climate action, with strong anticipated development impacts
Promoting risk mitigation instruments	International Climate Initiative by Germany	Mobilise at least 1.5 billion EUR of private capital until 2030 for climate change mitigation, adaptation to climate change and/or biodiversity conservation in its partner countries
	Millennium Challenge Corporation	leverage private sector finance for climate solutions by de-risking investments through a closer partnership with FIs.
	High Risk – High Impact initiative for investment in Africa, supported by Denmark	Promote investments with high development impact in the LDCs and fragile States in Africa
	Emerging Market Climate Action Fund of Allianz Global Investors, supported by Germany	Provide early-stage equity financing to climate mitigation and adaptation projects in emerging and developing markets by backing fund managers and project developers active in this area
	Global Green Bond Initiative supported by European Union	Support the expansion of green bond markets in partner countries to mobilize capital from institutional investors for climate and environmental projects.
	AGRI3 Fund, supported by the Kingdom of the Netherlands	Provide credit enhancement tools and technical assistance to developing countries to enable their transition to more sustainable practices in agricultural value chains and to avert deforestation
	Climate Investor Two, supported by the Kingdom of the Netherlands	Support the private sector in developing and implementing climate-resilient infrastructure projects in developing countries in the water sector
Engaging the private sector in adaptation	Coalition for Climate Resilient Investment, supported by the United Kingdom	Increase investment in adaptation and resilience through development and testing of solutions for integrating climate risks into investment decision-making and structuring instruments to mobilize private capital
	Adaptation and Resilience Investors Collaborative, supported by the United Kingdom	Increase investment in climate adaptation and resilience in developing countries by addressing systemic barriers to private sector investment

<i>Area of support</i>	<i>Example of programme/initiative</i>	<i>Aim of programme/initiative</i>
Promoting commercially viable climate technologies	Room to Run, supported by the United Kingdom	Provide a guarantee mechanism that is expected to unlock up to USD 2 billion of new financing for projects in Africa, half of which will be for adaptation
	Africa Agri-Food Development Programme supported by Ireland	Match grant funding to Irish agri-businesses to develop innovative partnerships with companies in sub-Saharan African countries.
	State guarantee facility by Norway	To provide investments and mobilize private finance for the development of renewable energy in low- and middle-income countries.
	Energy and Environment Partnership Programme supported by Finland	Leverage additional finance for climate projects through partnerships and investment funding.
	Private Infrastructure Development Group supported by United Kingdom	Mobilize private finance for infrastructure projects in developing countries, with a focus on climate resilience.
	Africa Fragility Initiative led by International Finance Corporation, supported by Ireland	Promote private sector development across 32 fragile countries in Africa

Annexe VI

Programmes et initiatives visant à rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faibles émissions et résilient face aux changements climatiques, tels que mentionnés dans les troisièmes communications biennales*

[Anglais seulement]

<i>Area</i>	<i>Examples of programmes/initiatives</i>
Green recovery	European Green Deal constitutes the EU's growth model and roadmap to achieve climate neutrality in the EU by 2050. The external dimension includes placing climate and the environment at the centre of the EU partnership with Africa, building green alliances with partner countries in Latin America, the Caribbean, Asia and the Pacific, and establishing energy and climate partnerships with the Neighbourhood countries. Sustainable Finance Action Council help lead the Canadian financial sector towards integrating sustainable finance into standard industry practice; recommendations on critical market infrastructure needed to attract and scale sustainable finance in Canada. Germany supports the development of tools for developing climate-related investment strategies by investors and banks in emerging and developing markets. The Paris Agreement Capital Transition Assessment, for instance, is an open source methodology for analysing whether financial assets, such as bonds, loans and listed equity portfolios, align with climate scenarios and a sustainable recovery from the coronavirus disease 2019 pandemic. Climate Finance Partnership by Germany mobilizes private finance for green investments in countries with a challenging risk–return balance through blended concessional financing. Emerging Market Climate Action Fund: Provide early-stage equity financing to climate mitigation and adaptation projects in emerging and developing markets. EU's Global Gateway narrows the global investment gap worldwide, fully aligned with the UN's Agenda 2030 and its Sustainable Development Goals, as well as the Paris Agreement.
Promoting climate-friendly policies and financial instruments	The EU's Global Green Bond Initiative, support the expansion of green bond markets in relevant developing countries, thus helping them mobilize capital from institutional investors in order to finance – through green bonds – their climate and environmental projects. The EU's Sustainable Finance Advisory Hub provide a number of green capital market advisory services to (potential) green bond issuers in developing and emerging markets. The Kreditanstalt für Wiederaufbau's Financial Cooperation is assisting climate-friendly financial sector development through green lending to partner institutions, capacity-building and the promotion of green bonds in, for example, Latin America. The German Federal Government committed in its Sustainable Finance Strategy (adopted in 2021) to promote sustainable finance in Europe, Germany and developing country Parties through, for example, its development cooperation. France's 2050 Facility supports the implementation of the Paris Agreement in 30 countries by assisting them with the design and implementation of LT-LEDS, and the development of related public policies and governance, thus helping the countries to identify priorities for long-term public and private investment.

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

<i>Area</i>	<i>Examples of programmes/initiatives</i>
	Spain's national sustainable finance action plan and associated programme is under development and will include the issuance of green bonds by the Spanish Treasury and the Official Credit Institute. Sweden supported United Nations Development Programme Bangkok Regional Hub for the implementation of the regional program "Strengthening the Governance of Climate Change Finance to Enhance gender Equality", which included strengthening domestic budget systems to enable the delivery of gender-responsive climate change investments.
Phasing out investment in fossil fuels	The Powering Past Coal Alliance, which Canada co-leads with the United Kingdom, is the driving force behind collective efforts to accelerate the global phase-out of coal-fired electricity, which is the important first step for public and private actors in aligning the power sector with the goals of the Paris Agreement. Although the Alliance is a government initiative, it serves as a bridge between public and private actors through finance principles that translate its public declaration into clear commitments for financial institutions. The European Investment Bank will no longer finance low-carbon projects of high-emitting corporations if they continue to carry out or invest in activities that are not aligned with the goals of the Paris Agreement. . United states will end international investments in and support for carbon-intensive fossil fuel-based energy projects, promoting the flow of capital toward climate-aligned investments.
Carbon pricing	Norway has committed USD 80 million to the Transformative Carbon Asset Facility, which assists developing countries in raising the ambition of their climate action through economy-wide or sectoral policies and programmes that create enabling conditions for private sector investment in low-emission solutions. Norway supports the Partnership for Market Implementation, with a commitment of USD 7 million until 2027 Canada launched the Global Carbon Pricing Challenge at COP 26, the aim of which is to expand the use of carbon pricing by strengthening existing systems and supporting emerging ones. The Challenge also creates a forum for dialogue, provides coordination to make pricing systems more effective and compatible, and supports countries in adopting carbon pricing. The Global Carbon Market project, supported by the German Government, advises finance ministries in developing countries on reforming subsidies that are harmful to the climate and environment and on introducing carbon pricing instruments such as taxes, emissions trading schemes and levies. The United States International Development Finance Corporation will implement a net zero emission strategy to transition its portfolio to net zero emissions by 2040, including by increasing investment in projects that capture and store carbon.